

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Débat d'Orientation budgétaire pour 2017

1

Pôle Ressources

Direction des ressources
financières

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET POUR 2017

Projet présenté à la commission municipale aux Finances, au Budget et
à l'Administration générale le 6 décembre 2016



Projet

au 17 novembre 2016

Sommaire

I – PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2017

1) Orientations Budgétaires envisagées

a. Evolution prévisionnelle des dépenses

- Budget en fonctionnement
- Budget en investissement

b. Evolution prévisionnelle des recettes

- Budget en fonctionnement
- Budget en investissement

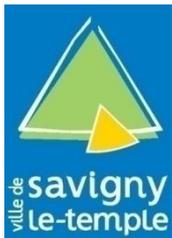
2) Les propositions d'engagements pluriannuels

Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes

- 1) Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et perspectives pour le budget (Profil de l'encours de dette visé pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget)
- 2) Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne
 - a. Epargne Brute
 - b. Epargne nette
 - c. Endettement

II – EVOLUTION DU VOLET RH DE LA COLLECTIVITE

- 1) Structure des effectifs
- 2) Dépenses de personnel
 - a. Traitement indiciaire
 - b. Régime indemnitaire
 - c. NBI et Heures supplémentaires rémunérées
 - d. Avantages en nature
- 3) Durée effective du travail, évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune



- a. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs
- b. Evolution prévisionnelle des dépenses du personnel
- c. Gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune

Propos liminaires

Projet de loi de finances 2017 :

- Croissance à 1,5% - Haut conseil aux finances publiques mise plutôt sur 0,8%
- Baisse du déficit public à 2,7%
- Dette publique : 96% du PIB (entre 2007 et 2012 – augmentation de 25 points ; entre 2012 et 2017 – augmentation de 6 points).

La collectivité a engagé un vaste travail **d'optimisation de ses ressources** qu'elle soit en externe, suite aux lois MAPTAM et nOTRE (transferts d'équipements, réflexion sur les services communs, groupements de commande) afin de réaliser des économies d'échelle ; qu'en interne avec un mouvement de rationalisation (Etudes optimisation des ressources humaines (cabinet CONSULTIS), optimisation des ressources financières (cabinet FCL)) pour plus de cohérence.

Compte tenu des nombreuses incertitudes pesant sur les recettes de la ville :

- Éventuels changements d'orientations au niveau étatique à la suite des élections présidentielles
- Pacte fiscal et financier à mettre en place avec la communauté d'agglomération GPS
- Transferts éventuels de nouveaux équipements dans le courant de l'année 2017

Il est proposé cette année de procéder au vote d'un **budget supplémentaire** en fin de premier semestre 2017, période à laquelle, les recettes seront confirmées. Ainsi, le budget global devant être équilibré en dépenses et en recettes sera réajusté, au regard notamment des clefs de répartition pour les services d'équipements transférés à l'agglomération.

• I – PREVISION DES DEPENSES ET DES RECETTES DU BUDGET 2017

1) Orientations Budgétaires envisagées

a. Evolution prévisionnelle des dépenses

- Budget en fonctionnement :

Dans un contexte général toujours difficile, les propositions de budget présentées à ce jour permettent, cette année encore, de constater **la maîtrise remarquable des dépenses**. Certains contrats renégociés dans le courant de l'année ont permis de faire de réelles économies (assurances, fournitures et consommables informatiques...).

L'objectif est de continuer à maîtriser les dépenses en **absorbant** les augmentations incompressibles et en compensant en partie les conséquences des **désengagements des collectivités**, en particulier celui du **Département** et de de la **Région**.

Cette tendance à la maîtrise des budgets est soulignée par le **cabinet FCL**, qui après une étude fine des dépenses a pu relever que **l'augmentation de nos dépenses était peu dynamique.**

Cependant, concernant les marges de manœuvre au niveau de la masse salariale, des **augmentations inévitables** tel que le **Glissement Vieillesse Technicité**, la revalorisation du **point de l'indice**, la révision du **régime indemnitaire** et l'application d'une **Nouvelle Bonification Indiciaire** liée à l'exercice de fonction dans les quartiers prioritaires (politique de la ville) provoqueront une augmentation prévisionnelle de **2,7% sur le chapitre 012**. Pour ce dernier point, les services de l'Etat ont été mobilisés pour bénéficier d'une compensation financière à hauteur de cette nouvelle dépense.

Les marges de manœuvre peuvent aussi se trouver dans nos **modes de fonctionnement**. C'est pourquoi, il est proposé d'étudier entre autres la question de la **préinscription** aux services périscolaires afin de prévoir les moyens au plus juste.

Pour autant, cette optimisation budgétaire ne doit pas être un frein quant aux réponses apportées aux besoins des Savigniens.

Voici quelques actions à mettre en œuvre cette année : le taux de chômage élevé nous oblige à **soutenir l'emploi**, la formation et l'insertion professionnelle, notamment en direction des publics les plus éloignés du monde du travail. La création d'une mission emploi au sein du service « Actions économiques » viendra compléter cette volonté).

Par ailleurs, nous devons :

Poursuivre notre programme diversifié d'actions dans les domaines de l'**éducation**, du **sport**, de la **culture**, des **loisirs**, de l'**animation**. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'ouvrir vers l'autre, de vivre ensemble. Là sont les valeurs de l'équipe municipale.

Accompagner le mouvement associatif, en développant des critères d'attribution et en favorisant une démarche contractuelle pluriannuelle à partir d'objectifs partagés et évaluables. La transparence et l'équité restent le socle de la politique municipale.

Continuer à **rendre notre ville plus sûre** en investissant les champs de la prévention, de la réparation, de la protection.

Poursuivre l'**accompagnement des populations les plus fragiles** en matière sociale, en préservant les moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.

Stabiliser la masse salariale tout en favorisant la mobilité interne, mais également en analysant finement nos besoins.

De manière générale, il conviendra d'éclairer la décision politique d'un investissement par une projection systématique des coûts de fonctionnement.

- Budget en investissement

Contrairement aux préconisations du Cabinet FCL qui nous invitent à emprunter plus, si nous restons sur la ligne de conduite jusqu'ici fixée de **ne pas avoir recours à un emprunt supérieur à 1 500 000 €**, il conviendrait d'avoir une section d'investissement d'environ 4 300 000 € comprenant déjà le remboursement du capital de la dette classique, l'acquisition du Domaine de la Grange-La-Prévôté et le PPP (2 526 226 €), soit une capacité réelle d'investissement de 1 790 000 €. Cette enveloppe permet de respecter nos engagements pour construire et entretenir le patrimoine communal et en poursuivant les aménagements au titre de l'accessibilité. Rappelons que l'investissement public est un vrai levier au service de l'emploi et du développement économique du territoire.

b. Evolution prévisionnelle des recettes

- Budget en fonctionnement

La pression fiscale restera inchangée pour 2017, respectant ainsi les engagements pris pour la durée du mandat. Les taux seront donc maintenus au niveau local, et la politique d'abattement n'est pas remise en question. A ce jour, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales décidée par l'Etat pour 2017 n'est pas encore connue.

Les recettes issues des **produits des services et des participations familiales et contrats CAF ne devraient pas connaître d'évolutions majeures** en 2017, même s'il est engagé un travail de révision du taux d'effort et des tarifs qui pourraient évoluer plus régulièrement, le tout devant veiller à une politique tarifaire juste et équitable.

La commune met tout en œuvre pour **valoriser ses actions** et obtenir des financements de **partenaires privés ou publics**. Les dispositifs contractuels dans lesquels la ville s'est engagée comme la politique de la ville permettent d'être éligibles à des financements complémentaires.

A l'occasion du 99ème congrès de l'AMF, le président de la République a déclaré que la contribution au redressement des finances publiques serait réduite de moitié pour l'année 2017. La contribution de la commune ne serait donc plus que de 408 440 € au lieu de 816 880 € en 2017. Pour 2016, la collectivité a perçu au titre de la **DGF** un montant de 5 074 413€. Le montant estimé pour **2017** est de **4 876 750€ soit une diminution raisonnable de 8,50 %**.

Après un premier report de 2016 à 2017, le gouvernement a finalement décidé d'accéder à la demande des associations d'élus du bloc communal : la réforme de la DGF fera l'objet d'un texte spécifique qui sera élaboré en vue d'une application en 2018.

Dans l'attente de cette réforme, les recettes de fonctionnement issues notamment des dotations et concours de l'Etat ont été évaluées avec la plus grande prudence.

Les prévisions sont établies comme suit pour les **autres recettes importantes: Dotation de Solidarité Urbaine (3,8 millions), fond de soutien pour la Région Ile de France (2,2 millions), dotation nationale de péréquation (350 000€).**

En outre, dès cette année, un **agent** sera chargé de veiller à l'encaissement **des impayés** avec pour objectif de les faire reculer de 30% par rapport à l'année 2016.

A compter du **1er janvier 2017**, la **ville aura transféré** à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, trois équipements : **le conservatoire** Gabriel Fauré et les **deux médiathèques** (Cités-Unies et Espace Prévert).

Les dépenses d'investissement liées aux transferts d'équipements viennent néanmoins **minorer l'attribution de compensation**. Après transfert, la section de fonctionnement supporte donc, au travers de l'attribution de compensation, des charges auparavant supportées en section d'investissement.

La réduction d'attribution de compensation consécutive à ces transferts est estimée à 1 974 978€ (estimations à valider par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), soit une **attribution de compensation perçue à partir de 2017 estimée à 2 121 300€ au lieu de 4 096 000 € jusqu'ici**.

-Budget en investissement

Comme chaque année, il est à prévoir des recettes en matière de récupération du **FCTVA (676 921€)**, de **dotations aux amortissements (1 million)**, de **taxe d'aménagement (30 000 €)**.

La construction de la nouvelle **salle de boxe** est en partie subventionnée par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Au niveau départemental, la commune n'a pas encore été informée des suites réservées aux différentes demandes de subventions telles qu'accordées ces dernières années.

Une **vente immobilière** est envisagée en 2017, locaux - rue Marceline Leloup (optimisation du patrimoine communal).

2) Les dépenses d'investissement (plan pluriannuel d'investissement)

- **Provisions** : gros entretien (rénovation de la voirie), économies d'énergie, accessibilité et protection....
- **Projets à engager** : Création d'un office de réchauffage- centre de loisirs..., divers travaux de réhabilitation (Centre de loisirs...) réhabilitation du groupe scolaire les Ormes, construction d'une nouvelle crèche en centre-ville.
- **Opérations engagées ou en phase d'études** : construction d'une salle de boxe, réhabilitation CTM de l'Etain, rénovation urbaine du centre ville (ANRU), réaménagement de la place des Droits de l'Homme...

3) Les propositions d'engagements pluriannuels

Orientations envisagées en matière de programmation des opérations les plus importantes comportant une prévision des dépenses et des recettes. Les services continuent de chercher des financements pour obtenir un maximum de recettes.

Opérations	Coût de l'opération	Recettes
Construction d'une nouvelle salle de boxe (2017 – 2018)	1 800 000	1 121 000
Restauration place des droits de l'homme (2018 – 2019)	500 000	140 000
Construction nouvelle crèche centre ville (2019 – 2020)	5 000 000	2 500 000

4) Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et perspectives pour le budget

27 emprunts à taux fixe

1 emprunt à taux zéro pour l'acquisition du Domaine de la Grange-la-Prévôté pour une durée de 5 ans (extinction de la dette en 2019)

Encours de la dette au 1er janvier 2017 : 17 246 935,23 €

Taux moyen : 4,12 % (le plus élevé 6,01 % en 2002 le plus bas 1,48 % en 2015)

La commune poursuivra son effort de **désendettement sur l'année 2017.**

Contrairement à de très nombreuses collectivités, Savigny-le-Temple n'a pas contracté d'emprunts toxiques.

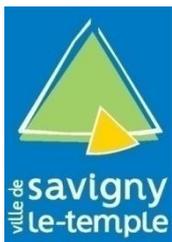
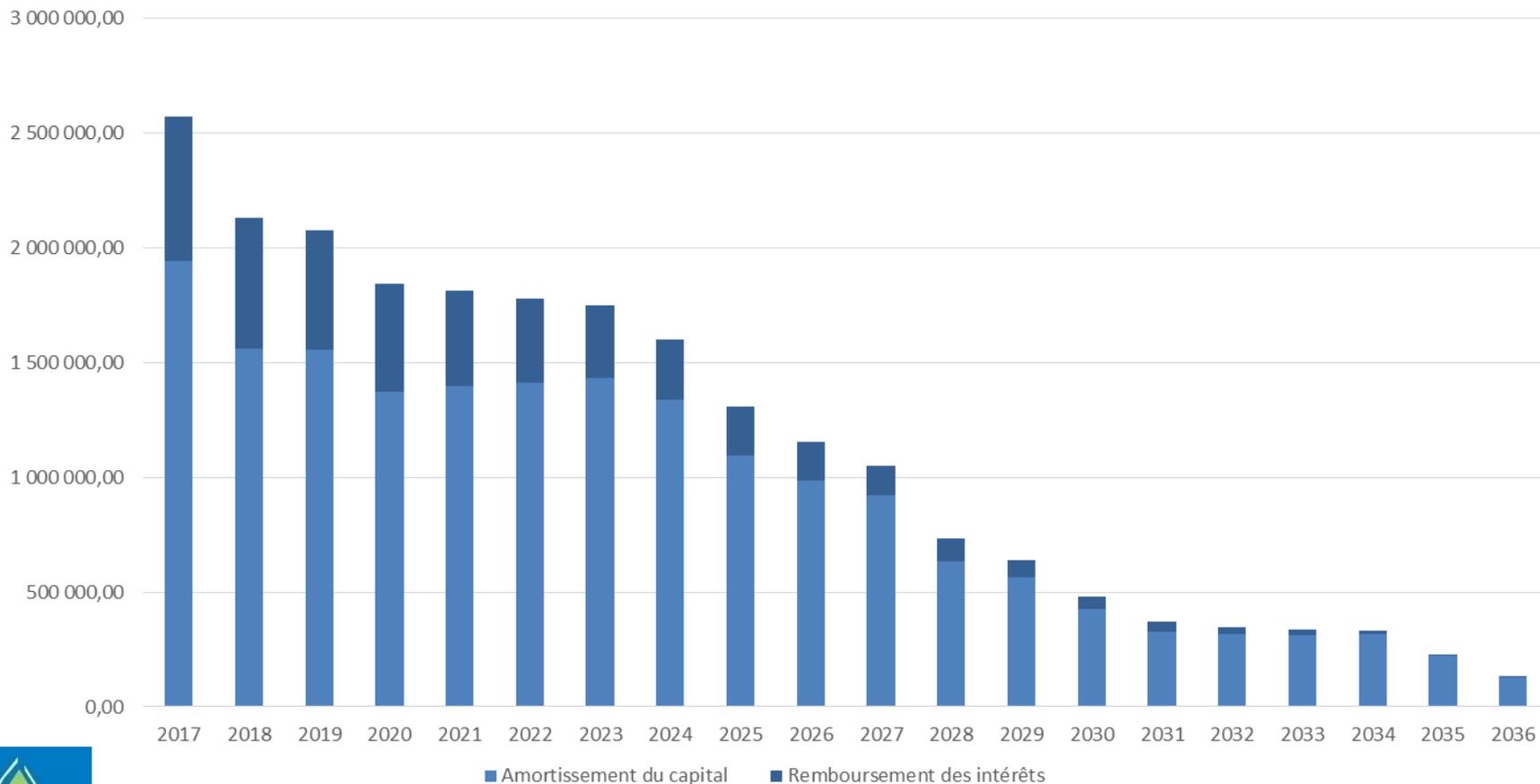
Etat de la dette au 1^{er} janvier 2017

LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2017	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
ACQ MAT ET TX DIVERS	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	24	TAUX FIXE	6,01	A	01/02/2002	01/02/2002	565 584,61	308 359,85	18 532,43	26 823,06	45 355,49
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	5,28	T	01/04/2002	01/04/2002	91 469,41	33 694,68	1 635,15	5 736,37	7 371,52
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	30	TAUX FIXE	5,50	T	01/05/2002	01/05/2002	365 877,64	255 414,67	13 544,46	11 126,54	24 671,00
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	15	TAUX FIXE	5,10	T	01/06/2002	01/06/2002	670 775,68	15 760,42	197,29	15 760,42	15 957,71
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	15	TAUX FIXE	5,10	T	01/06/2002	01/06/2002	274 408,23	6 447,74	80,41	6 447,74	6 528,15
Réhabilitation domaine de la GRANGE	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	25	TAUX FIXE	5,08	T	01/04/2003	01/04/2003	152 685,00	91 837,21	4 457,90	6 254,02	10 711,92
ACQ MAT ET TVX DIVERS	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	15	TAUX FIXE	4,80	T	01/05/2003	01/05/2003	1 150 000,00	129 490,37	4 288,63	102 983,97	107 272,60
Réhabilitation domaine de la GRANGE	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	25	TAUX FIXE	4,78	T	01/04/2004	01/04/2004	1 500 000,00	948 743,86	43 565,61	58 747,91	102 313,52
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	4,71	T	01/07/2004	01/07/2004	1 520 000,00	737 479,63	32 696,46	84 255,26	116 951,72
Réhabilitation domaine de la GRANGE	SG - SOCIETE GENERALE	30	TAUX FIXE	4,55	T	21/01/2005	21/01/2005	1 000 000,00	747 807,73	32 966,50	27 728,98	60 695,48
Contrat régional : voirie et domaine de la Grange	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	30	TAUX FIXE	4,35	T	01/04/2005	01/04/2005	400 000,00	243 333,49	10 200,68	13 333,32	23 534,00
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	4,01	T	01/04/2005	01/04/2005	1 700 000,00	701 250,00	26 440,31	85 000,00	111 440,31
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	3,68	A	01/03/2006	01/03/2006	1 330 000,00	581 446,57	21 397,23	64 605,17	86 002,40
Réhabilitation domaine de la GRANGE	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	30	TAUX FIXE	3,86	A	01/01/2007	01/01/2007	1 660 000,00	1 106 666,70	42 717,33	55 333,33	98 050,66
ACQ MAT et TVX DIVERS	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	4,04	A	01/02/2007	01/02/2007	1 700 000,00	819 927,36	33 125,07	81 992,74	115 117,81
acquisition de matériel	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	10	TAUX FIXE	4,58	A	01/12/2008	01/12/2008	3 000 000,00	300 000,00	13 717,92	300 000,00	313 717,92
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS, VOIRIE	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	20	TAUX FIXE	4,74	A	01/12/2008	01/12/2008	1 587 000,00	872 850,00	41 328,24	79 350,00	120 678,24
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS, VOIRIE	CDC - CAISSE DES DEPOTS	20	TAUX FIXE	4,54	A	01/01/2010	01/01/2010	900 000,00	585 000,00	26 559,00	45 000,00	71 559,00
TRAVAUX DIVERS SUR BATIMENTS, VOIRIE	CA - CREDIT AGRICOLE	20	TAUX FIXE	4,20	A	05/06/2010	05/06/2010	1 500 000,00	975 000,00	40 852,50	75 000,00	115 852,50
ACQ MAT DIVERS ET TRAVAUX	CA - CREDIT AGRICOLE	20	TAUX FIXE	3,90	A	01/05/2011	01/05/2011	2 000 000,00	1 400 000,00	54 460,00	100 000,00	154 460,00
OPERATIONS D INVESTISSEMENT BP 2011	DEXIA - CAISSE FRANCAISE FINAN.LOCA	15	TAUX FIXE	4,52	A	01/01/2013	01/01/2013	1 500 000,00	1 191 424,84	53 733,26	86 033,49	139 766,75
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2012	CA - CREDIT AGRICOLE	15	TAUX FIXE	5,05	T	01/01/2013	01/01/2013	300 000,00	240 156,94	11 530,75	16 885,05	28 415,80
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2012	CDC - CAISSE DES DEPOTS	15	TAUX FIXE	4,88	A	01/08/2013	01/08/2013	500 000,00	399 343,07	19 448,01	28 300,77	47 748,78
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2013	BP - LA BANQUE POSTALE	10	TAUX FIXE	2,77	T	01/04/2014	01/04/2014	800 000,00	580 000,00	14 905,00	80 000,00	94 905,00
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2014	CE - CAISSE D'EPARGNE	10	TAUX FIXE	1,62	T	05/03/2015	05/03/2015	1 200 000,00	960 000,00	14 548,50	120 000,00	134 548,50
OPERATION D'INVESTISSEMENT BUDGET 2015	BP - LA BANQUE POSTALE	20	TAUX FIXE	1,50	T	01/10/2015	01/10/2015	2 030 000,00	1 919 933,10	27 919,66	89 528,66	117 448,32
ACQUISITION DU DOMAINE LA GRANGE LA PREVOTE		5	TAUX FIXE	0,00	A	15/03/2015	15/03/2015	1 000 000,00	600 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Simulation 2016 EMPRUNT 1.5 sur 20 ans à 2,2.%	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	TAUX FIXE	2,2	T	01/02/2017	01/02/2017	1 500 000,00	495 567,00	26 364,43	75 000,00	101 364,43
								31 897 800,57	17 246 935,23	631 212,73	1 941 226,80	2 572 439,53



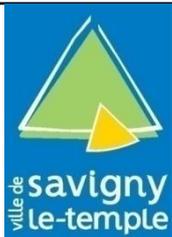
* Dont simulation emprunt de 2016 levé à hauteur de 1 500 000€ sur 20 ans au taux de 2,2%

Extinction de la dette au 1^{er} janvier 2017 (sans nouvel emprunt)



2. Etat des contrats de Partenariat Public-Privé (Pré CA 2017)

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest. H.T. ⁽¹⁾	Somme nette des parts Invest. H.T. ⁽²⁾
Contrat de partenariat pour le financement de la construction, la gestion et la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore	2012	SPIE Ile de France Nord Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Construction, reconstruction et/ou extension des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore ✚ Gestion énergétique des installations (hors achat de l'électricité) ✚ Maintenance à garantie de résultats de l'ensemble des installations existantes et/ou reconstruite sur le territoire de la ville ✚ Portage du financement des travaux sur la durée du contrat 	19 529 170,69	7 817 168,90	18 ans	30/09/2030	6 361 738,88	6 361 738,88



⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 1/1/N (budget primitif et supplémentaire) ou au 31/12/N (compte administratif)

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

5) Evaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

Les objectifs financiers proposés pour l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne permettront à terme d'améliorer l'autofinancement de la ville

a. Epargne Brute

L'objectif est de dégager une épargne brute correspondant au minimum chaque année, au montant du remboursement de la dette, soit pour 2017, hors remboursement du PPP, 1 941 227€.

b. Epargne nette

Un certain nombre d'études sont en cours afin de proposer un plan d'actions jusqu'en 2020 pour réussir à dégager une épargne nette positive chaque année, à compter de 2018.

c. Endettement

L'objectif, qui va de pair avec le précédent, est de réussir à avoir une capacité de désendettement inférieure à 13 années. Si l'épargne est positive, compte tenu de la situation financière de la ville, alors la capacité de désendettement sera inférieure à 13 ans.

•II – EVOLUTION DU VOLET RH DE LA COLLECTIVITE

1) Structure des effectifs

- Evolution des effectifs :

Entre 2015 et la projection 2016, les effectifs connaissent une légère augmentation de 0.11%. Il convient de noter que cette augmentation a été précédée d'une baisse des effectifs entre 2014 et 2015 de 0.33%. Ces variations sont liées au process de recrutement, notamment au phénomène « d'entrées et sorties des effectifs ». Au vu de l'absence de créations de postes en 2016 on peut conclure à une stabilité des effectifs.

La projection des effectifs sur 2017 fait apparaitre une baisse de 10.36%, cette baisse est liée au transfert de personnels vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud.

On ne note pas d'évolution remarquable par catégorie (A-B-C) sur la période 2014-2017.

L'effectif des agents de moins de 36 ans baisse de 11.2%, entre 2015 et 2016. Ils représentaient 32.4% de l'effectif en 2015 contre 29% en 2016.

A contrario, l'effectif des plus de 50 ans augmente de 17.9%, entre 2015 et 2016. Ils représentaient 24.6% de l'effectif en 2015 contre 27.4% en 2016.

Une augmentation des départs à la retraite est à prévoir sur les 5 prochaines années (environ 40 départs). Ces départs permettraient d'envisager une baisse des effectifs et de contenir l'augmentation de la masse salariale.

2) Dépenses de personnel

Evolution des dépenses :

On note une baisse de 3.01% des dépenses liées au traitement brut et de l'indemnité de résidence (IR). Cette baisse est liée au transfert de personnel vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud. Si l'on isole le montant du transfert, on constate une augmentation du montant du « traitement +IR » de 2.5% qui s'explique notamment par :

- ✓La mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération)
- ✓La revalorisation du point d'indice
- ✓Le GVT

Concernant, les dépenses de NBI, celles-ci vont connaître une forte augmentation (+135%).

En effet, en 2017, la commune devra mettre en place la NBI dite QPV (quartier prioritaire de la ville). Le décret de mise en œuvre de cette nouvelle NBI prévoit la rétroactivité à partir de janvier 2015. En conséquence, les dépenses de NBI entre 2016 et 2017 seront multipliées par 2.35. Celles-ci baisseront en 2018 après mise en œuvre en 2017 de la rétroactivité.

Le montant des dépenses du régime indemnitaire baisse de 1.9 % en 2017. Cette baisse est liée au transfert de personnel vers la communauté d'agglomération du Grand Paris Sud. On remarque que cette baisse est moins importante que celle du Traitement brut et de l'Indice de Résidence (3.01%), ceci s'explique par la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui devrait générer une augmentation.

Concernant le montant des dépenses des heures supplémentaires, il convient de noter que le transfert de personnel n'a que peu d'impact sur ce dernier. Une légère baisse est à prévoir en 2017. Cette baisse est le fruit de la mise en place en 2016 d'une procédure visant à payer uniquement les heures supplémentaires réalisées la nuit, les dimanches et jours fériés.

Dépenses de personnel

	2016	2017	EVOLUTION 2017/2016
Traitement +IR	14 799 832,08	14 354 843,73	-3,01%
NBI	137 027,48	322 110,38	135,07%
RI	2 686 449,97	2 635 411,04	-1,90%
HS	363 524,35	350 000,00	-3,72%
AN repas	23 845,92	25 200,00	5,68%
AN logement	72 209,36	68 843,48	-4,66%
AN NTIC	2 536,33	2 509,33	-1,06%

3) Durée effective du travail, évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune

a. Temps de travail des agents

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base annuelle de travail effectif de 1607 heures.

A noter : n'est pas déduit dans le temps de travail effectif :

- ✓ Les autorisations d'absences 39 h (14 heures de convenances + 4 heures exceptionnelles + la journée du Maire + 2 ponts accordés)
- ✓ La semaine d'hiver 35 h

La durée du temps de travail effectif des agents de la commune est fixée à 35 heures par semaine, sauf pour certains services qui sont en temps de travail annualisé

L'année 2016 a été marquée par la mise en place à titre expérimental des horaires fixes pour les agents de l'hôtel de ville et du pôle technique du millénaire.

Il s'agit d'une meilleure offre au public avec des horaires d'ouverture mieux adaptés.

b. Evolution prévisionnelle des dépenses du personnel

Suite à l'audit effectué par le Cabinet CONSULTIS, plusieurs réflexions sont actuellement en cours.

c. Gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune

Une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est en cours d'élaboration.

Elle devra permettre de :

- ✓ déterminer les besoins futurs en effectif et en compétences
- ✓ déterminer les plans d'actions pour réduire les écarts entre besoins et ressources

La 1ère étape indispensable à toute démarche de GPEC est la réalisation ou la consolidation des outils RH (fiches de postes, gestions des postes, suivi des effectifs...). L'année 2017 sera principalement consacrée à la question des outils.

Pour conclure , ces propositions d'orientations budgétaires traduisent la forte volonté municipale d'établir un budget équilibré qui prend en compte les attentes et besoins mais aussi les difficultés et fragilités des ménages savigniens.

Elles illustrent également l'attachement de l'équipe municipale à respecter ses engagements.

Des priorités se dégagent de ces orientations comme l'éducation de nos enfants, la sûreté, la santé, l'accès à l'emploi, l'entretien du patrimoine, l'animation sportive et culturelle de notre ville, le respect de notre environnement, l'accompagnement des personnes les plus fragiles...

vosre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 3 février 2017

Légalement convoqué le 27 janvier 2017, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 03 février 2017 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 27 élus

Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, Mme FLADIN, M. FOSSO, Mme PAYS, Mme BOULAY, M. COTTY, M. BRET, M. DIHNI, Mme MAGNY, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN, M. EL GAIED, Mme BEDHIAF.

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 7 élus (pour la délibération n° CM_17_001) 8 élus (à compter de la délibération n° CM_17_002)

M. COATTRIEUX à Mme PICHERY,
M. CAROTINE à Mme SEYMOUR-GALOU,
M. GAUDIN à Mme DELACOURT,
M. FRANCES à M. BRIARD,
Mme BARUTEU à M. POLLET,
Mme GABAY à M. DIHNI,
Mme BISSONNIER à Mme BEDHIAF (à compter de la délibération n° CM_17_002),
Mme PERIGAUD à M. KITEBA SIMO.

Etait absent : 1 élu

Mme BISSONNIER (pour la délibération n° CM_17_001)

M. DIHNI est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart annexés à la présente délibération ;
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2017.

II. Opposition au transfert de plein droit de la compétence "plan local d'urbanisme" à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et de conserver la compétence au niveau communal.

III. Fixation des taux communaux d'imposition pour 2017

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de maintenir les taux des trois taxes locales à percevoir par la ville au titre de l'année 2017 dont les valeurs sont les suivantes :
 - taxe d'habitation :19.31 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties :47.10 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties :100.49 %

IV. Approbation du budget primitif de la ville pour 2017

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 voix contre : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Décide** de reprendre par anticipation au budget primitif de la ville pour l'année 2017 l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 soit 2 995 074,01 € ;
- **Décide** de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget 2016 y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes pour un montant de 905 209,86 € ;
- **Décide** d'affecter le solde de 2 089 864,15 € de fonctionnement à la section de fonctionnement du budget 2017 soit un montant de 2 089 864,15 € ;
- **Approuve** le budget primitif de la ville pour 2017 :
 - établi, en section d'investissement, à 7 456 010,91 € en recettes et en dépenses,
 - équilibré, en section de fonctionnement, à 44 356 683,15 € en dépenses et en recettes.

V. Budget annexe du Café-musiques " L'Empreinte " : approbation du budget primitif pour 2017

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

4 voix contre : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Décide** de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget 2016 pour un montant de 1 623,13 € y compris les restes à réaliser d'un montant de 7 147,50 €.
- **Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2016 à la section d'investissement du budget 2017, soit 1 623,13 €.
- **Approuve** le budget annexe primitif du Café-musiques « L'Empreinte » pour l'année 2017 équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement à 160 500,50 € et en section de fonctionnement à 689 713,00 €.

VI. Budget annexe du complexe festif " Le Millénaire " : approbation du budget primitif pour 2017

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Décide** de reprendre par anticipation au budget annexe primitif du complexe festif « Le Millénaire » pour l'année 2017 l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de 2016 soit 15 944,37 € ;
- **Décide** de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget 2016 pour un montant de 15 944,37 € y compris les restes à réaliser d'un montant de 631,15 € ;
- **Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2016 à la section d'investissement du budget 2017, soit 15 944,37 € ;
- **Approuve** le budget annexe primitif du complexe festif « Le Millénaire » pour l'année 2017, équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement à 70 554,37 € HT et en section de fonctionnement à 490 000,00 € HT.

VII. Budget annexe du restaurant administratif : approbation du budget primitif pour 2017

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Décide** de reprendre par anticipation au budget annexe primitif pour le restaurant administratif pour l'année 2017 l'excédent prévisionnel de la section d'investissement au titre de l'exercice 2016, soit 20 829,47 € ;
- **Approuve** le budget annexe primitif pour le restaurant administratif pour l'année 2017 équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement à 24 169,47 € HT et en section de fonctionnement à 83 000,00 € HT.

VIII. Budget primitif pour 2017 : attribution de subventions aux associations locales

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par : 32 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) pour les 51 associations suivantes : ADIR Sénart, Angola Emergent, Association des jeunes Sapeurs Pompiers, CCFD, De Sénart à Big Ben, Groupe d'Habitants Solidaire, La compagnie du Lac, Rail club, Regards sur le Monde, Portugal en partage, Sauvez les Ti chats, FNACA, Association Culturel et Loisirs de Savigny, Coppélia, Fun Dance, La relève, Le théâtre Mâ, Sénart Danse Passion, Solichœur de Sénart, Tintinnabule, Zèle de papillon, Amicale bouliste, Association sportive du Plessis de Savigny, Association sportive Collège la Grange du bois, Association sportive Collège Henri Wallon, Association sportive Collège Louis Armand, Association sportive lycée Pierre Mendès France, Association sportive lycée Antonin Carême, Club de modélisme, Esprit luta livre, Le Défi Savignien, Les dragons blancs, Manathan Krav Maga, Myrmidon Union Sportive Team, Pas à pas, Savigny-le-Temple Cyclotourisme, Savigny-le-Temple Football Club, Savigny Rugby Sénart, Savigny Sénart Athlétisme, Savigny-le-Temple Taekwondo 77, Savigny Twirling Les Elfines, Sénart Savigny Triathlon, Sénart 2000 Handball, LUPEIQS, UNICEF, Les petits loups, APAEI de la Brie, Elan 2, Gener'Actions 77, Un bouchon : une espérance, Secours populaire français ;

Après en avoir délibéré, par : 29 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 3 ne prennent pas part au vote (M. CAROTINE, M. LESUISSE, Mme ARNAULT) pour l'association : Comité des fêtes ;

Après en avoir délibéré, par : 31 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 1 ne prend pas part au vote (Mme SEYMOUR-GALOU) pour l'association : Union Outre-Mer de Sénart ;

Après en avoir délibéré, par : 25 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 7 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, M. CAROTINE, Mme MUSSET, Mme BOULAY, M. DIHNI, M. EL GAIED) pour l'association : Savigny sans Frontières ;

Après en avoir délibéré, par : 31 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 1 ne prend pas part au vote (M. BRET) pour l'association : Association des Amis du Château de la Grange ;

Après en avoir délibéré, par : 25 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 7 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. CONQ, Mme PERIGAUD) pour l'association : Espace Prévert Animation ;

Après en avoir délibéré, par : 31 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 1 ne prend pas part au vote (Mme ARNAULT) pour l'association : Amitiés des Templiers ;

Après en avoir délibéré, par : 27 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 5 ne prennent pas part au vote (Mme SEYMOUR-GALOU, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY Mme BARUTEU, Mme ARNAULT) pour le Centre Communal d'Action Social ;

Après en avoir délibéré, par : 30 voix pour, 3 abstentions (Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN) et 2 ne prennent pas part au vote (Mme PICHERY, M. GAUDIN) pour l'association : Association Des Employés Communaux ;

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels indiqués.

IX. Signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Plessis Savigny Basket

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs avec l'association Plessis Savigny Basket ;
- **Autorise** le maire à signer la convention en question ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40, article : 6574

X. Signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec Sénart Agglomération Handball

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Sénart Agglomération Handball ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40 – article : 6574

XI. Demande de subvention régionale pour l'achat d'un véhicule de police municipale

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'acquisition d'un véhicule d'intervention de police municipale conforme aux normes techniques arrêtées par le Ministère de l'Intérieur (article L511-4 du code de la sécurité intérieure) ;
- **Autorise** le maire à solliciter une subvention à la Région Île-de-France au taux maximal possible ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

XII. Agenda 21 - Approbation du plan d'actions 2017

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

4 abstentions :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte** de l'évaluation de la mise en œuvre du plan des actions de l'Agenda 21 au 31 décembre 2016 ;
- **Approuve** le plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple pour l'année 2017 ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

XIII. Signature du contrat d'objectifs biodiversité 2017 - 2020

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition de contrat d'objectifs biodiversité 2017-2020 ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et à demander toutes subventions nécessaires à sa mise en œuvre, auprès de personnes morales de droit public et privé ;
- **Autorise** le maire à signer toute convention relative au financement de ce programme pourvu que celles-ci ne soient grevées ni de conditions ni de charges ou se limitent à l'utilisation publicitaire du logo du partenaire et de la commune ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes : code fonctionnel: 324, service CRRG.

XIV. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme projet rue Favière : présentation du bilan et adoption du projet

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** la modification simplifiée du PLU de la commune de Savigny-le-Temple portant sur la possibilité de réduire la largeur des voies à 6,5 mètres pour des voies à sens unique, l'autorisation d'une architecture contemporaine et l'ajout des voies de desserte à la liste des espaces exclus des espaces libres devant recevoir la plantation d'un arbre pour 100 m² ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** qu'en application de l'article **R.153-20** du code de l'urbanisme, fait l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article **R.153-21** la délibération qui modifie un PLU, à savoir l'affichage au service urbanisme de la commune de Savigny-le-Temple aux jours et heures habituels d'ouverture, l'insertion de la mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département à la rubrique annonces légales, et la publication au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article **R. 2121-10** du CGCT.
En application de l'article **L153-48** du code de l'urbanisme, la présente délibération approuvant la modification simplifiée deviendra **exécutoire** à compter de sa publication et de sa **transmission à l'autorité administrative compétente de l'État** accompagnée du dossier de modification simplifiée du PLU dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du code général des collectivités territoriales.

XV. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

Pas de participation au vote : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois suivantes à compter du 1^{er} mars 2017

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

CABINET DU MAIRE

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

Police municipale :

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

POLE RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES :

Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

SERVICES GÉNÉRAUX :

État civil / Affaires générales :

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.

POLE TECHNIQUE

ESPACES PUBLICS :

Espaces verts / Propreté urbaine :

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

POLE ACTION SOCIALE

Action sociale / logement :

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la ville.

XVI. Recensement de la population 2017 : fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs :

<u>Agents recenseurs</u>	
- feuille de logement	2,65 €
- bulletin individuel	1,55 €
- fiche de logement non enquêté	1,05 €
- fiche d'adresse non enquête	1,05 €
- dossier d'adresse collective	1,05 €
- réunion d'information	21,00 €
<u>Coordonnateur</u>	
- versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 1 407,83 € brut et 561,30 € de charges pendant les mois de janvier et février 2017, soit un total pour les deux mois de 3 938,26 €.	

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes, chapitre 012, article 74-111, code fonctionnel 022.

XVII. Rapport annuel de l'égalité femmes hommes - année 2016 et plan d'actions 2017

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le rapport annuel de l'égalité femmes hommes pour l'année 2016 et du plan d'actions 2017.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2016

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
16-161	12/12	Acceptation de la donation entre vifs faite sans conditions ni charges de Madame Geneviève Godfroy
16-162	12/12	Acceptation de la donation entre vifs faite sans conditions ni

N°	Date	Objet
		charges de Madame Gabriella Legillon
16-163	08/12	Convention avec l'association « L'Etoile d'Enzo » pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
16-164	08/12	Avenant n°2 à la convention avec l'association Savigny Echecs pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
16-161	12/12	Acceptation de la donation entre vifs faite sans conditions ni charges de Madame Geneviève Godfroy
16-162	12/12	Acceptation de la donation entre vifs faite sans conditions ni charges de Madame Gabriella Legillon
16-163	08/12	Convention avec l'association « L'Etoile d'Enzo » pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
16-164	08/12	Avenant n°2 à la convention avec l'association Savigny Echecs pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
16-165	14/12	Sidonie Talabot - Le Portugal en partage
16-166	14/12	Avenant n°1 à la convention avec l'association Bel Ka Kreyol pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
16-167	20/12	Fermeture de la régie d'avances « prestations sociales pour le personnel communal » de Savigny-le-Temple
16-168	22/12	Fermeture de la régie de recettes de la médiathèque des Cités Unies et à la sous-régie de la bibliothèque Jacques Prévert de Savigny-le-Temple
16-169	22/12	Fermeture de la régie d'avances de la médiathèque de Savigny-le-Temple
16-170	22/12	Convention de prestation artistique en Eveil Musical de TI SLATE PROD représentée par Monsieur Ludovic SLATER avec la Maison de quartier Gaston Variot
16-171	22/12	Fermeture de la régie de recettes du conservatoire de musique Gabriel Fauré de Savigny-le-Temple (régie 14513)
16-172	22/12	Fermeture de la régie d'avances « contrats » du conservatoire de musique Gabriel Fauré de Savigny-le-Temple (régie 24457)
16-173	22/12	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2017
16-174	22/12	Modalités de détermination des tarifs des participations familiales aux services publics locaux soumises à conditions de ressources (taux d'effort)
16-175	22/12	Fixation des droits de place perçus sur les marchés
16-176	22/12	Réalisation d'emprunt de 1 000 000 euros auprès de la Caisse régionale de Crédit Mutuel d'Ile-de-France
16-177	22/12	Fixation du tarif de participation du public aux formations « permaculture et variétés franciliennes »
16-178	29/12	Avenant décision du maire n°1 Océanes de Sénart

DÉCISIONS DU MAIRE 2017

N°	Date	Objet
DM_17_001	11/01	Convention pour la location de l'hébergement du complexe sportif Jean Bouin pour l'association Savigny Twirling Les Elfines pour 20 personnes (maxi) pour la nuit du samedi 14 au dimanche 15 janvier 2017
DM_17_002	12/01	Convention de partenariat avec l'association VILLEBOUVET (FAM)
DM_17_003	13/01	Extension de la régie de recettes au Café-danses « Bobby Sands » à Savigny-le-Temple (régie 14524)
DM_17_004	13/01	Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville pour le CDO
DM_17_005	17/01	Convention avec l'association « Comité des Fêtes » pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_006	17/01	Déclaration sans suite du marché public n°15-093 de fourniture d'articles servant à l'éclairage et à l'alimentation électrique
DM_17_007	17/01	Déclaration sans suite du marché public n°15-094 de fourniture de peinture
DM_17_008	20/01	Convention avec l'association « LA COMPAGNIE DU LAC » pour la location d'une salle au Millénaire

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2016

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
16-117	13/12	Contrat relatif à la mise en place d'une action culturelle entre la commune de Savigny-le-Temple et l'association Vents du sud
16-118	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique d'ateliers récréatifs et de loisirs autour de l'olfaction dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires
16-119	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la Zumba dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires
16-120	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique d'ateliers musique de loisirs autour de l'éveil musical dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

N°	Date	Objet
16-121	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation au théâtre dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires
16-122	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation du taekwondo dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires
16-123	21/12	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation aux arts du cirque dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires
16-124	21/12	Travaux d'aménagement de la place du 19 Mars 1962
16-125	21/12	Travaux de réfection des couvertures en tuiles de l'espace Joseph Wresinski
16-126	22/12	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre CARAMBA SPECTACLES et L'EMPREINTE
16-127	22/12	Contrat de cession W.T.A.I du droit d'exploitation d'un spectacle entre W.T.A.I et L'EMPREINTE
16-128	22/12	Contrat de vente entre l'Association du MAN HA DU-HONT et L'EMPREINTE
16-129	29/12	Convention de prestations d'un intervenant en Eveil musical entre la ville de SLT et Ludovic SLATER

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2017

N°	Date	Objet
17-001	02/01	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation « ateliers chants et danses Maliennes » dans le cadre des Temps d'Activités Péri-scolaires
17-002	25/01	Contrat de cession N°LDB20170429 entre Selavamonos Productions et Café-Musique l'Empreinte
17-003	25/01	Convention de partenariat entre Association: DOREMI et Café-musique l'Empreinte
17-004	25/01	Convention de partenariat entre l'association: WILD PIG MUSIC et Café-Musique l'Empreinte
17-005	25/01	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre AUGURI Productions et L'EMPREINTE
17-006	25/01	Travaux de renouvellement urbain du quartier du Miroir d'eau

N°	Date	Objet
		Maquette 3D
17-007	25/01	Fournitures de peinture
17-008	25/01	Fournitures d'articles servant à l'éclairage et à l'alimentation électrique

La séance est levée le vendredi 03 février 2017 à 23h21.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 9 février 2017

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 9 février 2017 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 14 décembre 2017

Légalement convoqué le 7 décembre 2017, le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 28 élus

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, M. GAUDIN, M. M'PENDJA, M. BRET, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. DIHNI, Mme BOULAY, M. FOSSO, Mme MAGNY, Mme FLADIN, Mme GABAY, M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 5 élus

Mme MUSSET à M. GAUDIN

M. FRANCES à M. BRIARD

M. VANOT à Mme PICHERY

Mme PAYS à M. CONQ

M. EL GAIED à M. LESUISSE

Etaient absents : 2 élus

Mme BARUTEU, Mme DEGLA

M. DIHNI est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Modification de la composition des commissions municipales et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à des démissions**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour modifier la composition des commissions municipales et de la commission consultative des services publics locaux en remplacement des membres démissionnaires ;

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **Désigne** les membres suivants :
Commission municipale aux Finances, au Budget et à l'Administration générale : Stéphane VANOT
Commission municipale au Temps libre et à l'Animation de la Ville : David COTTY
Commission municipale aux Solidarités : Patrick FEVRE
Commission Consultative des Services Publics Locaux : Stéphane VANOT

II. **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à des démissions**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Procède** à la désignation des membres de la CAO afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Le dépouillement du vote a donné lieu aux résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
 - c. Nombre de blancs ou nuls : 0
 - d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
 - e. Sièges à pourvoir : 5
- **Déclare** élus membres de la CAO :
Membres titulaires :
 - David COTTY
 - El Arbi DIHNI
 - Yves FRANCES
 - Nicole BARUTEU
 - Patrick FEVRE**Membres suppléants** :
 - Maurice POLLET
 - Morgan CONQ
 - Marie-José MONVILLE
 - Henri BRET
 - Natacha BEDHIAF

III. **Désignation d'un délégué du conseil municipal au conseil d'administration de la SEMSA suite à une démission**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination d'un délégué au sein du conseil d'administration de la SEMSA ;

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **Désigne** pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de la SEMSA, en remplacement du conseiller démissionnaire, M. Dominique Carotine, la conseillère municipale suivante : Mme Isabelle Gabay.

IV. Élection des délégués du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** démissionnaire d'office les élus qui se sont abstenus de siéger au sein du conseil d'administration du CCAS ;
- **Autorise** le renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le dépouillement du vote a donné lieu aux résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de blancs ou nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 33
- e. Sièges à pourvoir : 6

Liste 1 : 29 voix

Liste 2 : 4 voix

- **Déclare** élus les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :
- Corinne BLUTEUX-PEPIN
- Nadine SEYMOUR-GALOU
- Eliane ARNAULT
- Marie-Renée MAGNY
- David COTTY
- Fabrice SUBIRADA

V. Désignation d'un membre de la commission de Délégation de Service Public " Espace Prévert " suite à une démission

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, à la nomination d'un nouveau membre titulaire de la commission de DSP « Espace Prévert », conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **Procède** au remplacement d'un membre titulaire de la commission de DSP « Espace Prévert » par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- **Désigne** Mme Fatiha Bensalem nouveau membre titulaire de la commission de DSP « Espace Prévert », en remplacement de M. Dominique Carotine, membre titulaire ;

La liste des membres de la commission municipale de DSP « Espace Prévert » se présente ainsi :

Titulaires :

- Isabelle DELACOURT
- Maurice POLLET
- Alain BRIARD
- Fatiha BENSALÉM
- Fabrice SUBIRADA

Suppléants :

- Jéhame M'PENDJA
- Nadine SEYMOUR-GALOU
- Marie-José MONVILLE
- Natacha BEDHIAF

VI. Désignation d'un membre de la commission ad hoc PPP Eclairage Public suite à une démission

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination d'un nouveau membre titulaire de la commission ad hoc, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

- **Procède** au remplacement d'un membre titulaire de la commission ad hoc par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- **Désigne** M. Maurice Pollet nouveau membre titulaire de la commission ad hoc, en remplacement de M. Dominique Carotine ;

La liste des membres de la commission ad hoc se présente donc ainsi :

Membres titulaires :

- Maurice POLLET
- El Arbi DIHNI
- Yves FRANCES
- Nicole BARUTEU
- Natacha BEDHIAF

Membres suppléants :

- Morgan CONQ
- Marie-José MONVILLE
- Henri BRET

VII. Désignation d'un membre du conseil municipal dans les organismes extérieurs suite à une démission

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité

Par un vote à main levée,

- **Désigne** les membres du conseil municipal suivants pour siéger dans les organismes extérieurs :
Comité de jumelage Savigny-le-Temple « Savigny-sans-frontières » : Patricia FLADIN
Conseil de l'école élémentaire Désirée Clary : Stéphane VANOT
Conseil d'administration du Comité des fêtes : Isabelle DELACOURT

VIII. Transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (Café-musiques l'Empreinte)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

27 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de transférer les agents dont la liste est annexée ;
- **Dit** que ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Seine-et-Marne.

IX. Convention de gestion technique de l'équipement culturel Café-musiques l'Empreinte

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** la convention de gestion ci-annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2018 et les suivants.

X. Conventions de gestion avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans le cadre de la descente et la remontée de compétences facultatives / supplémentaires au 1er janvier 2018

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD,
Mme BEDHIAF

- **Approuve** les conventions de gestion ci-annexées à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2018 et les suivants.

XI. Avenant n°1 à la convention de gestion technique des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
27 voix pour

6 abstentions : M. FEVRE, Mme ABLIN, M. KITEBA SIMO, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention de gestion technique des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2018 et les suivants.

XII. Convention relative au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit de Sénart avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour 2017/2019

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer la convention ci-annexée pour une durée de trois ans à compter de sa signature ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits aux articles et codes fonctionnels correspondants des budgets de la ville.

XIII. Compte de gestion du budget annexe du Café-musiques l'Empreinte du Trésorier principal pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

1 abstention : Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XIV. Budget Ville 2017 : admissions en non-valeurs

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** l'admission en non-valeurs pour un montant de 35 807,92 euros des créances présentées par le comptable public ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2017, chapitre 65, article 6541, des codes fonctionnels concernés.

XV. Budget Ville 2017 : décision modificative n°2

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la décision modificative n°2 au budget primitif pour 2017 conformément au tableau ci-annexé.

XVI. Budget annexe du Café-musiques l'Empreinte 2017 : décision modificative n°1

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif annexe du « Café-musiques l'Empreinte » pour 2017 conformément au tableau ci-annexé.

XVII. Budget annexe Le Millénaire 2017 : décision modificative n°1

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
29 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif annexe du complexe festif « le Millénaire » pour 2017 conformément au tableau ci-annexé.

XVIII. Fixation de la durée d'amortissement pour les investissements

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer la durée des amortissements conformément au tableau ci-annexé.

XIX. Participation financière de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pour l'aménagement de la place du 19 mars 1962

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention avec la CA GPS concernant les travaux d'aménagement de la place du 19 mars 1962 ;
- **Autorise** le maire à signer les documents correspondants.

XX. Attribution de subventions aux associations et au CCAS

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

1 abstention : Mme ABLIN

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales et au CCAS conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels.

XXI. Autorisation de versement d'acomptes de subventions aux associations et au CCAS

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser, dès le début de l'année 2018 des acomptes sur subventions prévus aux contrats d'objectifs avec les associations avant le vote du Budget primitif, conformément au tableau ci-annexé ;
- **Autorise** la Ville à verser au CCAS un acompte de 50 000 euros sur la subvention totale qui sera demandée au BP 2018 de la Ville ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018, en dépenses et en recettes : code fonctionnel 40 SPFC, 40 SCFC et 657362.

XXII. Demande de subvention 2018 pour l'Ecole Municipale des Sports auprès du Conseil Départemental

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter pour l'année 2018 la subvention du Conseil départemental de Seine et Marne pour mener à bien les activités de l'Ecole Municipale des Sports et à signer tous documents et conventions y afférant ;
- **Dit** que les crédits correspondant sont prévus aux chapitres, articles et codes fonctionnels correspondants du budget de la Ville pour l'année 2018.

XXIII. Demande de subventions publiques pour les équipements culturels pour 2018

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le maire à solliciter pour l'année 2018 toutes subventions auprès de l'État (DRAC), de la région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne, pour mener à bien les activités de ces équipements culturels et à signer tous documents et conventions y afférant.

XXIV. Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction : avenant

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** que suite à la nouvelle réglementation du décret n°2012-752 du 9 mai 2012, toutes les charges sont payées par les agents occupant un logement de fonction, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **Dit** que les autres dispositions de la délibération n°CM_17_080 du 29 septembre 2017 relative à la liste d'emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction, restent inchangées.

XXV. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

27 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 ne prennent pas part au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois liées aux besoins nouveaux, à l'adéquation grades / recrutements et aux redéploiements à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

PÔLE TECHNIQUE

Espaces Publics

Espaces verts / Propreté urbaine

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Scolaire

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Restauration /Entretien

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement*

du tableau des effectifs lié à un recrutement.

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Création de quatre emplois d'adjoint technique à temps non complet (50%) : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Temps périscolaires

Suppression de deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création de deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Petite Enfance :

Crèche Collective

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en retraite.*

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE ANIMATION

Action Culturelle

Café-Musiques L'Empreinte

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création de d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Café-Danses Bobby Sands

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS :

PÔLE RESSOURCES

Ressources financières

Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE TECHNIQUE

Espaces publics

Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en retraite.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Restauration / Entretien

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (50%) : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Scolaire:

Suppression d'un emploi d'attaché principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE ANIMATION

Action culturelle

Domaine de La Grange - La Prévôté

Suppression d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Mouvement associatif

Service vie associative

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (50%) : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Millénaire

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

SUPPRESSION D'EMPLOIS LIÉE AU TRANSFERT :

POLE ANIMATION

Action Culturelle

Café-Musiques L'Empreinte

Suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet ;

Suppression d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet ;

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet ;

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XXVI. Création d'heures de vacances

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

27 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

4 ne prennent pas part au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** de créer les heures de vacation du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, ci-annexées ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville pour l'année 2018.

XXVII. Renouvellement de mise à disposition de personnel communal : convention Ville - ADEC

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

2 abstentions : Mme ABLIN, M. SUBIRADA

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'ADEC, de Mme Suzy Sauvage, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, et de M. Philippe Foucher, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- **Prend** acte que la ville recouvrera auprès de l'ADEC l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Mme Suzy Sauvage et de M. Philippe Foucher ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXVIII. Renouveau de mise à disposition de personnel communal : convention Ville - Savigny Football Club

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition partielle de MM. Mouloud Karrouchi, Nicolas Nevejans et Hubert Breleur ;
- **Prend** acte que la ville recouvrera auprès de l'Association Savigny football club l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération de MM. Mouloud Karrouchi, Nicolas Nevejans et Hubert Breleur ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXIX. Mise à disposition de personnel communal : convention Ville - Association Salle 176

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de mise à disposition de M. Raphaël Zachata ;
- **Prend acte** que la ville recouvrera auprès de l'association Salle 176 l'intégralité des traitements et des charges afférentes à la rémunération de M. Raphaël Zachata ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit que** les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XXX. Mise en place du nouveau Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** à compter du 1^{er} janvier 2018, d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et mettre en place le nouveau régime indemnitaire seulement composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle, dans les conditions fixées du tableau ci-annexé ;
- **Dit que** les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

XXXI. Recensement de la population 2018 : fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs :

<u>Agents recenseurs</u>	
- feuille de logement	2,70 €
- bulletin individuel	1,60 €
- fiche de logement non enquêtée	1,05 €
- fiche d'adresse non enquêtée	1,05 €
- dossier d'adresse collective	1,05 €
- réunion d'information	21,00 €
<u>Coordonnateur</u>	
- versement d'une indemnité forfaitaire mensuelle correspondant à un mi-temps du grade d'attaché territorial au 7 ^{ème} échelon, indice brut 635, indice majoré 532 pendant les mois de janvier et février 2018.	

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2018, en dépenses et en recettes, chapitre 012, article 74-111, code fonctionnel 022.

XXXII. Convention d'intervention foncière conclue entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) dans le cadre du renouvellement urbain des Fontaines : avenant n°1

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 ne prend pas part au vote : M. POLLET

- **Approuve** l'avenant à la convention d'intervention foncière à signer avec l'EPFIF ;
- **Autorise** le maire à signer les documents relatifs à cette affaire notamment l'avenant ;

XXXIII. Convention pour le parrainage de la patinoire avec la société Eurovia

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention ci-annexée pour le parrainage avec Eurovia concernant la patinoire ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2017 et les suivants.

XXXIV. Avenant à la convention avec l'association "Comité des fêtes"

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
2 ne prennent pas part au vote : M. LESUISSE, Mme ARNAULT

- **Approuve** le projet ci-joint d'avenant à la convention établi avec le Comité des fêtes ;
- **Autorise** le maire à signer le projet d'avenant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

XXXV. Avenant à la convention avec l'association des Amis du Château de la Grange

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
2 ne prennent pas part au vote : M. BRET, M. FOSSO

- **Approuve** l'avenant à la convention avec l'association des Amis du Château de la Grange ;
- **Autorise** le maire à signer le projet d'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018 et les années suivantes aux imputations suivantes : compte 6574, code fonction 324, code service CHAT.

XXXVI. Rapport d'activité du SDESM pour l'année 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le rapport annuel du président du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour l'année 2016.

DÉCISIONS DU MAIRE

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_17_150	18/08	Convention de prêt de matériel
DM_17_151	18/08	Don manuel
DM_17_152	18/08	Convention avec l'association « SENART HUE » pour un partenariat avec les centres sociaux pour la soirée de clôture de la semaine de l'égalité Femmes/Hommes - ANNULE
DM_17_153	03/10	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2017 – rectificatif de la DM n°16-173
DM_17_154	16/10	Convention tripartite avec le lycée A. Carême et l'agence Façon de penser
DM_17_155	24/10	Création d'une régie de recettes "stages sportifs" au service des sports de SLT
DM_17_156	27/10	Modification de la régie centrale municipale de recettes à SLT(régie 14 450)
DM_17_157	16/11	Convention prêt d'un équidé brigade équestre
DM_17_158	24/11	Emprunt 1 500 000 euros Caisse d'Epargne IDF

MARCHES A PROCÉDURE ADAPTÉE

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
17-071	26/09	Contrat général de représentation établissement de concerts et de spectacles, théâtre et assimilé entre la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et Savigny-le-Temple
17-072	26/09	Contrat de cession de droit d'exploitation entre la société 3C et le Café Musique l'Empreinte
17-073	26/09	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle entre W SPECTACLE SARL et L'Empreinte de SLT
17-074	26/09	Contrat de cession de droit d'exploitation entre la société 3 c (NOSTROMO) et le Café-musique l'Empreinte
17-075	26/09	Contrat de cession entre PYRPROD et l'Empreinte de SLT

17-076	05/10	Convention de partenariat autour du secteur social saison 2017-2018 entre le théâtre-Sénart, Scène nationale et la mairie de SLT
17-077	16/10	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre Alternative Live et l'Empreinte « Impericon Never say die 2017 »
17-078	16/10	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre Yuma Productions et l'Empreinte « KEBLACK »
17-079	16/10	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'association Full of Hope et l'Empreinte « the butcher's rodeo »
17-080	16/10	Convention de partenariat entre le Théâtre de Sénart et l'Empreinte « Ben l'oncle soul, Sinatra »
17-081	16/10	Partenariat ville et Véronique Maciejak pour la conférence Sans fessées, sans cris, sans punitions
17-082	16/10	Contrat de cession d'un spectacle entre Rage tour et l'Empreinte « Headcharger + ultra vomit »
17-083	16/10	Partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation à la pratique du Baseball dans le cadre des TAP
17-084	16/10	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre SARL asterios spectacles et l'Empreinte « Mademoiselle K »
17-085	26/10	Convention de partenariat entre UNICUM et Café-musique L'EMPREINTE
17-086	26/10	Contrat de cession de droits d'exploitation entre FEDERATION HIERO LIMOGES et Café-musique L'EMPREINTE
17-087	31/10	Partenariat – ville de Savigny-le-Temple et Mme Elisabeth FOURNIER (artiste – créatrice jeux éducatifs: Expression)
17-088	31/10	Convention n°4 de 2017 entre SLT et l'association DEF MOVE
17-089	06/11	Partenariat – Ville de SLT et Patrice PITKIAYE entre SLT et Patrice PITKIAYE
17-090	06/11	Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un cycle d'initiation au théâtre expression verbale et corporelle dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires
17-091	06/11	Convention n°3 de 2017 entre SLT et l'association "A VOS TALENTS"
17-092	21/11	Convention coaching scène entre Café musique l'Empreinte et L'association Le Studio des variétés

La séance est levée le jeudi 14 décembre 2017 à 22h30.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 21 décembre 2017

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 21 décembre 2017 pour caractère exécutoire.

Compte-rendu sommaire

vos contact : Lætitia ROBINARD-BONIN
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 29 septembre 2017

Légalement convoqué le 22 septembre 2017, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 20h30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Étaient présents : 25 élus

Mme PICHERY, M. COATTRIEUX, Mme BENSELEM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. COTTY, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, Mme FLADIN, Mme PAYS, M. FRANCES, Mme BOULAY, M. BRET, Mme GABAY, M. VANOT, M. LESUISSE, M. KITEBA SIMO, M. FEVRE, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN

formant la majorité des membres en exercice.

Avait donné pouvoir : 9 élus

M. CONQ à Mme PAYS
M. FOSSO à Mme SEYMOUR-GALOU
Mme BARUTEU à M. POLLET
M. DIHNI à Mme GABAY
Mme MAGNY à Mme MONVILLE
Mme ARNAULT à Mme BLUTEUX-PEPIN
M. EL GAIED à Mme PICHERY
M. SUBIRADA à Mme ABLIN
Mme BEDHIAF à M. KITEBA SIMO

Était absent : 1 élu

Mme DEGLA

M. FRANCES est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

Vœu pour dénoncer le report, par la SNCF, des travaux d'accessibilité de la gare de Savigny-le-Temple

Il y a quelques semaines, la SNCF a pris la décision de reporter les travaux d'accessibilité de plusieurs gares sur le réseau francilien, dont la gare de Savigny-le-Temple. Le motif avancé serait un manque de personnels suffisamment compétents pour conduire ces travaux.

A plusieurs reprises, des représentants de la SNCF avaient pourtant présenté à la ville de Savigny-le-Temple un projet finalisé qui permettait d'engager la prochaine étape, à savoir la consultation des entreprises et la communication en direction des voyageurs.

Cette décision de report est tout simplement inacceptable.

De plus, la présence à proximité d'un organisme chargé d'accompagner des personnes en situation de handicap comme la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou encore de trois structures associatives que sont le foyer Villebouvét, la Maison du Gingko et l'IME-Pépinière devrait obliger les représentants de la SNCF à considérer les travaux de cette gare comme la priorité des priorités.

L'enjeu de la mise en accessibilité des équipements ne saurait servir de variable d'ajustements budgétaires. Elle doit prendre en compte les réalités du terrain. Elles sont urgentes. C'est pourquoi la ville de Savigny-le-Temple et plusieurs associations se mobilisent pour obtenir un nouveau calendrier, dans les plus brefs délais, afin de garantir la réalisation rapide de ces travaux. Des engagements de concertation avec les élus locaux et les associations semblent se dessiner. Ils doivent être respectés.

Le Conseil municipal de Savigny-le-Temple interpelle, à travers ce vœu, l'ensemble des acteurs décisionnaires. Une première mobilisation de la population a porté ses fruits devant la gare vendredi 8 septembre. La mise en ligne d'une pétition a également permis de recueillir un grand nombre de signataires et de provoquer une rencontre, le 5 octobre prochain, avec les dirigeants de la SNCF. D'autres événements pour dénoncer haut et fort cette décision de report seront engagés, aux côtés de nombreuses associations qui ont manifesté, elles aussi, leurs vives inquiétudes.

Le Conseil municipal de Savigny-le-Temple invite toutes celles et ceux pour qui l'accessibilité est un enjeu majeur pour notre territoire, pour nos habitants, à soutenir et à rejoindre cette détermination collective.

I. Élection d'un nouvel adjoint en remplacement du troisième adjoint démissionnaire

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'élection d'un dixième adjoint au maire, en vertu de l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, en remplacement de Monsieur Dominique CAROTINE ;
- Déclare que le tableau des adjoints de quartiers demeure inchangé ;
- **Dit** que le nouvel adjoint occupera le dernier rang des adjoints au maire, chacun des adjoints restant passant au rang supérieur ;
- **Procède** à l'élection du nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue :
est candidat : David COTTY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **34**
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls et blancs par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **5**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : **29**
- e. Majorité absolue : **15**

- **Déclare** élu dixième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions :
Monsieur David COTTY

Le nouveau tableau des adjoints au maire s'établit donc ainsi :

Premier adjoint : Daniel COATTRIEUX

Sixième adjoint : Maurice POLLET

Deuxième adjoint : Fatiha BENSALÉM

Septième adjoint : Marie-José MONVILLE

Troisième adjoint : Nadine SEYMOUR-GALOU

Huitième adjoint : Morgan CONQ

Quatrième adjoint : Alain BRIARD

Neuvième adjoint : Corinne BLUTEUX-PEPIN

Cinquième adjoint : Isabelle DELACOURT

Dixième adjoint : David COTTY

II. Élection d'un nouveau conseiller communautaire en remplacement du conseiller communautaire démissionnaire

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'élection d'un nouveau conseiller communautaire conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;
est candidat : monsieur Henri BRET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **34**
- c. Nombre de blancs ou nuls : **4**
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) : **30**

- **Déclare** élu conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart :
monsieur Henri BRET

La nouvelle liste des conseillers communautaires se présente donc ainsi :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1. Marie-Line PICHERY | 5. Eléonore PAYS |
| 2. Fatiha BENSALÉM | 6. Hervé KITEBA SIMO |
| 3. Alain BRIARD | 7. Henri BRET |
| 4. Maurice POLLET | |

III. Budget supplémentaire - Ville

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

2 voix contre : M. SUBIRADA, Mme ABLIN

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le budget supplémentaire pour l'année 2017 équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement à 7 984 215,91 € et en section de fonctionnement à 44 589 959,15 €.

IV. Politique des abattements pour charges de familles et personnes en situation de handicap - taxe d'habitation

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'instituer les abattements de droit commun (sur la valeur locative) relatifs aux charges de familles de la manière suivante :
 - 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge,
 - 15 % pour chacune des personnes, à partir de la 3^{ème} personne à charge,
- **Décide** de maintenir l'abattement facultatif de 10 % de la valeur locative moyenne pour les personnes handicapées ou invalides.

V. Attribution de subventions aux associations

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

31 voix pour

2 abstentions : M. SUBIRADA, Mme ABLIN

Ne prend pas part au vote : Mme PERIGAUD

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels.

VI. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

2 abstentions : M. SUBIRADA, Mme ABLIN

Ne prennent pas part au vote : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois liées aux besoins nouveaux, à l'adéquation

grades / recrutements et aux redéploiements à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois liées aux avancements de grade à compter du 1^{er} décembre 2017 :

CRÉATION D'EMPLOIS LIÉE A DES BESOINS NOUVEAUX

PÔLE ACTION SOCIALE

Direction et coordination des centres sociaux

Création de deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet.

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (23h00 hebdomadaires).

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps incomplet (20h00 hebdomadaires).

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

CABINET DU MAIRE :

Tranquillité publique :

Police municipale :

Suppression d'un emploi de brigadier chef principal à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

PÔLE TECHNIQUE

Développement et urbanisme:

Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un emploi d'attaché à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Restauration /Entretien

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Temps périscolaires

Suppression d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Suppression d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne recrutement.*

Création d'un emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Création d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne recrutement.*

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Petite Enfance :

Crèche Collective

Suppression d'un emploi de puéricultrice hors classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi de puéricultrice classe supérieure à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Crèche familiale n°1

Suppression d'un emploi de puéricultrice classe supérieure à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi de puéricultrice hors classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE ACTION SOCIALE

Direction et coordination des centres sociaux

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS :

CABINET DU MAIRE

Communication

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE RESSOURCES

Ressources humaines:

Création d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi de rédacteur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en mutation.*

Gestion administrative / Carrière et paie :

Suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en mutation.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Temps périscolaires : administration

Suppression d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Maison de la parentalité / Ram

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à mi-temps : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE ANIMATION

Action sportive :

Animation sportive :

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne recrutement.*

Action culturelle :

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne recrutement.*

Mouvement associatif :

Service vie associative :

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à mi-temps : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS LIÉES A DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière administrative :

Suppression de deux emplois d'attaché à temps complet.

Création de deux emplois d'attaché principal à temps complet.

Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet.

Création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suppression de dix sept emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création de dix sept emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Suppression de quatorze emplois d'adjoint administratif à temps complet.
Création de quatorze emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière animation :

Suppression de deux emplois d'animateur à temps complet.
Création de deux emplois d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Suppression de douze emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création de douze emplois d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Suppression de quinze emplois d'adjoint d'animation à temps complet.
Création de quinze emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière police municipale :

Suppression de deux emplois de gardien-brigadier à temps complet.
Création de deux emplois de brigadier chef principal à temps complet.

Filière médico-sociale :

Suppression d'un emploi de puéricultrice classe supérieure à temps complet.
Création d'un emploi de puéricultrice hors classe à temps complet.
Suppression d'un emploi d'infirmière en soins généraux classe normale à temps complet.
Création d'un emploi d'infirmière en soins généraux classe supérieure à temps complet.
Suppression de deux emplois d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.
Création de deux emplois d'éducateur principaux de jeunes enfants à temps complet.
Suppression de vingt quatre emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création de vingt quatre emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Suppression de seize emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création de seize emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière sportive :

Suppression de deux emplois d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création de deux emplois d'éducateur APS principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Suppression de deux emplois d'éducateur APS à temps complet.
Création de deux emplois d'éducateur APS principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Filière technique :

Suppression d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Suppression de deux emplois de technicien à temps complet.
Création de deux emplois de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Suppression de neuf emplois d'agent de maîtrise à temps complet.
Création de neuf emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet.
Suppression de trente trois emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (22h30 hebdomadaires).
Création de trente trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (22h30 hebdomadaires).
Suppression de trente trois emplois d'adjoint technique à temps complet.
Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (28h00 hebdomadaires).
Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h30 hebdomadaires).
Création de trente trois emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h00 hebdomadaires).
Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaires).

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville.

VII. Liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** que suite à la nouvelle réglementation du décret n°2012-752, toutes les charges sont payées par les agents occupants un logement de fonction et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017 ;
- **Décide** que peuvent se voir attribuer un **logement par nécessité absolue de service** les agents titulaires et non titulaires à temps complet qui ne peuvent accomplir normalement leur service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité sans être logé sur leur lieu de travail ou à proximité immédiate. Les emplois concernés sont :

agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services

pour des raisons de disponibilité professionnelle et de continuité du service

les agents, quel que soit leur grade

chargés du gardiennage d'un équipement public communal pour des raisons de :

- surveillance et sécurité jour et nuit,
- ouverture et fermeture des portes de l'équipement,
- maintenance quotidienne,
- continuité du service et disponibilité professionnelle.

- **Précise** que le logement est alors concédé à titre gratuit. L'agent devra toutefois payer les charges liées à la consommation des fluides (eau, chauffage, gaz, électricité), les charges locatives et les charges générales (taxe d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères, frais d'entretien, assurance habitation) ;
- **Décide** que peuvent se voir attribuer un logement par **convention d'occupation précaire avec astreinte** les agents titulaires et non titulaires à temps complet, quel que soit leur grade, qui exercent des fonctions nécessitant la réalisation d'astreintes :
 - ensemble des directeurs de service,
 - responsables des différents services à caractère social,
 - responsable d'équipement,
 - gardien de police,
 - gardien d'équipement non logé par nécessité absolue de service.
- **Précise** pour chacun de ces emplois, les contraintes particulières auxquelles se réfèrent l'octroi du logement :

ensemble des directeurs, responsables des différents services à caractère social :

- participation à des réunions en dehors des heures normales de service,
- disponibilité professionnelle,
- nécessité d'être joint en cas d'urgence,
- continuité du service

responsable d'équipement :

- permanence ou présence en dehors des heures normales de service,
- organisation de manifestation dans l'équipement,
- disponibilité professionnelle,
- nécessité d'être joint en cas d'urgence,
- continuité du service

gardien de police :

- surveillance,
- permanence ou astreinte en dehors des heures normales de service,
- disponibilité professionnelle,
- nécessité d'être joint en cas d'urgence,
- continuité du service

gardien d'équipement non logé par nécessité absolue de service :

- nécessité d'être joint en cas d'urgence,

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- surveillance, fermeture et ouverture des portes de l'équipement,- continuité de service |
|--|

- **Précise** que l'agent devra verser une redevance égale à 50 % de la valeur locative du logement et s'acquitter de toutes les charges liées à la consommation des fluides (eau, chauffage, gaz, électricité), les charges locatives et les charges générales (taxe d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères, frais d'entretien, assurance habitation) ;
- **Précise** que la valeur locative sera calculée selon les dispositions du décret n° 2005-1615 du 22 décembre 2005 ;
- **Prend acte** de ce que les décisions individuelles prises en application de la présente délibération sont de la compétence du Maire ;
- **Dit** inscrire au budget les crédits correspondants.

VIII. Contrat des assistant(e)s maternel(le)s : éléments de rémunération

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

4 abstentions : M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les évolutions de la rémunération des assistant(e)s maternel(le)s comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2017 :

Article 1 : Rémunération :

Calcul de la rémunération :

La rémunération est basée selon le principe de la mensualisation. Elle se calcule sur la base de 195 heures par mois, ce qui correspond à une moyenne de 45 heures hebdomadaires sur 12 mois, qui sont dues quelque soit le temps d'accueil déclaré.

Le montant du salaire par heure d'accueil et par enfant prévu au contrat est de 2,90 €. Dans tous les cas, ce montant ne pourra pas être inférieur à 0,281 fois le montant du SMIC horaire.

Le calcul des heures supplémentaires est mensualisé. Toute heure d'accueil par enfant réalisée au-delà de 195 heures donne lieu au paiement d'heures supplémentaires majorées à 10%.

Dépannage :

L'assistant(e) maternel(le) pourra accueillir un enfant supplémentaire, en plus de ceux prévus au contrat, en dépannage dans la limite de son agrément et dans la limite des dispositions du code de l'action sociale et des familles.

Le dépannage doit être entendu comme l'accueil d'un enfant dont l'affectation est décidée par l'employeur.

Ce dépannage répond à un besoin ponctuel causé par la défaillance d'un(e) autre assistant(e) maternel(le) de la Ville et ce quelle qu'en soit la raison.

L'assistant(e) maternel(le) sera rémunéré pour cet enfant accueilli en plus de ceux prévus au contrat à hauteur de 2,9 € par heure d'accueil en supplément de sa rémunération.

Maintien de la rémunération :

La rémunération perçue par l'assistant(e) maternel(le) sera maintenue à hauteur de 100% de son salaire brut, sans les indemnités de nourriture et d'entretien, dans les cas suivants :

- en cas d'absence de l'enfant du fait de l'employeur,
- en cas de maladie de l'enfant avec ou sans certificat médical au titre de l'indemnité compensatrice d'absence,
- en cas de départ de l'enfant dans l'attente d'un suivant au titre de l'indemnité d'attente,
- en cas de suspension de l'agrément.

Maintien le 1^{er} jour d'absence de l'enfant des indemnités de nourriture et d'entretien.

Accueil spécifique :

La rémunération perçue par l'assistant(e) maternel(le) sera majorée en cas de contraintes réelles dues aux soins particuliers ou à l'éducation spéciale entraînés par l'état de santé de l'enfant (handicaps, maladies ou inadaptations).

Le montant de la majoration est fixé à 0,14 x valeur du SMIC horaire par heure d'accueil et nombre d'enfants présentant un handicap.

Article 2 : Indemnité de nourriture et entretien

L'assistant(e) maternel(le) percevra pour chaque jour d'accueil et par enfant :

- Une indemnité de nourriture dont le montant est égal à 4 €.
- Une indemnité destinée aux fournitures et à l'entretien de l'enfant fixée à 4,91 €. Ce montant ne pourra être

inférieur à 85% du minimum garanti.

Dans le cas d'absence de l'assistant(e) maternel(le) par demi-journée ou pour remplacer un assistant(e) maternel(le) absent(e) :

Présence le matin :

L'assistant(e) maternel(le) percevra par enfant :

- Une indemnité de nourriture dont le montant est égal à 2,66 € (2/3 de 4€),
- Une indemnité destinée aux fournitures et à l'entretien de l'enfant fixée à 2,46 € (4,91/12 x forfait 6 heures).

Présence l'après midi :

L'assistant(e) maternel(le) percevra par enfant :

- Une indemnité de nourriture dont le montant est égal à 1,33 € (1/3 de 4€),
- Une indemnité destinée aux fournitures et à l'entretien de l'enfant fixée à 2,46 € (4,91/12 x forfait 6 heures).

Article 3 : Indemnités kilométriques

L'assistant(e) maternel(le) qui utilise son véhicule pour transporter l'enfant ou pour des déplacements professionnels hors résidence administrative est indemnisée selon le nombre de kilomètres effectués.

L'indemnisation kilométrique ne peut être supérieure au barème fiscal en vigueur (moins de 5 000 km/an).

Article 4 : Protection sociale – retraite

L'assistant(e) est affilié(e) aux assurances maladie, maternité, accident du travail et vieillesse du régime général de la sécurité sociale et à l'IRCANTEC.

La rémunération de l'assistant(e) est maintenue dans les mêmes conditions que l'agent public, à hauteur de 100% de son salaire brut, sans les indemnités de nourriture et d'entretien :

- A partir du 3^{ème} jour, en cas de maladie,
- A partir du 1^{er} jour, en cas d'accident de travail.

En cas de maladie, l'assistant(e) maternel(le) doit fournir un certificat d'arrêt de travail, éventuellement un certificat de prolongation, à la Direction des ressources humaines dans les 48 heures. La directrice de la structure devra en être informée dans les meilleurs délais.

- **Autorise** l'actualisation des modalités de rémunération des assistant(e)s maternel(le)s de la ville ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2017 et les suivants.

IX. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

2 abstentions :

M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Décide** de maintenir les taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, d'Adjoint ou de Conseiller municipal délégué prévus dans la délibération n°14-27 du 16 avril 2014, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, avec effet au 1^{er} octobre 2017, aux taux suivants :
 - Maire : 118,34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Adjoint : 23,02 % de l'indemnité attribuée au maire ;
 - Conseiller municipal délégué : 7,11 % de l'indemnité attribuée au maire ;et de remettre en conformité l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **Prend acte** du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal, ci-joint ;

- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus chaque année au budget de la ville aux articles correspondants du chapitre 65.

X. Concours du Comptable public : attribution d'indemnité de conseil

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil ;
- **Décide** d'attribuer au Comptable public une indemnité de conseil aux conditions posées par les arrêtés ministériels ; l'indemnité est calculée par application des tarifs ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années.

Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une commune ou d'un établissement public ainsi que les dépenses des bureaux d'aide sociale et caisses des écoles amenées au compte de la collectivité sont ajoutées à celle de la commune ou de l'établissement public ;

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 p. 1.000 ;
- Sur les 22 867,32 € suivants à raison de 2 p. 1.000 ;
- Sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50 p. 1.000 ;
- Sur les 60 979,61 € suivants à raison de 1 p. 1.000 ;
- Sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75 p. 1.000 ;
- Sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50 p. 1.000 ;
- Sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25 p. 1.000 ;
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,01 € à raison de 0,10 p. 1.000.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette indemnité ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes : code fonctionnel : 020, chapitre : 011, article : 6225.

XI. Convention de financement des équipements d'accueil du jeune enfant entre le département de Seine-et-Marne et la Commune de Savigny-le-Temple

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Regrette** l'absence de visibilité financière ;
- **Approuve** l'ensemble des termes de la convention de financement ;
- **Autorise** le maire à signer les conventions pour l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la ville, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

XII. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de Savigny-le-Temple dans le cadre de l'enquête nationale "gestion des piscines et centres aquatiques publics"

Sur proposition du maire,
Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du débat concernant le Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion de Savigny-le-Temple dans le cadre de l'enquête nationale « gestion des piscines et centres aquatiques publics ».

XIII. Convention Ville – Comité de jumelage Savigny-Sans-Frontières : renouvellement de mise à disposition de personnel communal

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

2 voix contre :

M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Tamara COSTES, adjoint administratif, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- **Précise** que le temps de travail de cet agent sera partagé à hauteur de 50 % pour l'association dans le cadre de la mise à disposition et à 50 % pour la Ville ;

- **Prend** acte que la Ville recouvrera auprès du Comité de Jumelage « Savigny-Sans-Frontières » 50 % du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Mme Tamara COSTES ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017 et les suivantes, en dépenses et en recettes.

XIV. Agenda 21 2018-2020 - Adoption de la stratégie municipale

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Prend acte** du diagnostic identifiant les enjeux de développement durable pour le territoire savignien ;
- **Approuve** les orientations stratégiques à mettre en œuvre sur le territoire de la Commune dans le cadre de l'agenda 21, 2018-2020 ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XV. Révision du Règlement Local de Publicité

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la prescription de la procédure de révision du Règlement Local de Publicité ;
- **Décide** de fixer les modalités de concertation de la façon suivante conformément à l'article L103-3 et L103-4 du code de l'urbanisme :
 - mise à disposition du public d'un registre de consultation permettant de formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la procédure de révision,
 - information régulière du public de la procédure par le biais du site internet de la Commune avec mise à disposition d'un espace permettant de formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la procédure de révision,
 - tenue d'une ou plusieurs réunions publiques.
- **Indique** que, conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux autres personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
- **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à la révision du Règlement Local de Publicité ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépense et en recettes aux codes fonctionnels correspondant pour le budget 2017 et suivants.

XVI. Révision du PLU - Bilan de la concertation et arrêt du projet

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
4 voix contre :
2 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF
M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente ;
- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- **Précise** que le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 de la Ville.

XVII. ZAC du Mont-Blanc - Convention tripartite GPS/EPA/Commune pour la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour
2 abstentions :

M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** la convention de rétrocession tripartite entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, l'EPA Sénart et la commune de Savigny-le-Temple relative à la rétrocession des emprises foncières et des équipements publics de la ZAC du Mont-Blanc ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire notamment la convention et l'acte de transfert de propriété ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville .

XVIII. Vente de la parcelle cadastrée section BE 447 située 5 place de l'église

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
4 abstentions :

M. FEVRE, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Accepte** la vente par la Commune à la société SCI COELHO HENAFF représentée par M. COELHO et Mme HENAFF de la parcelle cadastrée section BE 447 d'une superficie de 517 m² pour un montant de 370 000 euros ;
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire notamment l'acte authentique ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes, code fonctionnel 820.

XIX. Espace Prévert - Scène du Monde - délégation de service public : rapport annuel 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport annuel retraçant l'activité de l'Espace Prévert – Scène du Monde pour l'exercice 2016.

XX. Marché Alimentaire - SEMACO et Nouveaux Marchés de France : rapport annuel 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation de la société SEMACO pour l'année 2016.

XXI. Partenariat Public-Privé - éclairage public : rapport annuel 2016 de la société SPIE

Sur proposition du maire,
Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du débat concernant le rapport annuel d'exploitation de la société SPIE pour l'année 2016.

XXII. Contrat de partenariat public-privé relatif à la (re)construction avec financement, à la gestion énergétique et à la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore - Avenant n°5

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
2 voix contre :
4 abstentions :

M. SUBIRADA, Mme ABLIN

M. KITEBA SIMO, M. FEVRE, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Approuve** les termes de l'avenant n°5 au contrat de partenariat conclu avec la société SPIE CityNetworks ;
- **Autorise** le maire à signer le présent avenant n°5 et ses annexes avec la société SPIE CityNetworks ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017.

XXIII. Adhésion au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne de la commune de Moret sur Loing / Orvanne

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de la commune nouvelle Moret Loing et Orvanne pour le nouveau périmètre au Syndicat Intercommunal des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2017

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_17_105	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association Union des Femmes Africaines de Sénart (UFAS) le 1er juillet 2017 ANNULÉE
DM_17_106	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'Association Imana Contact 1er juillet 2017
DM_17_107	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Mademoiselle BARGAS le jeudi 13 juillet 2017
DM_17_108	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame NIAOULE GBADJEHI le samedi 15 juillet 2017
DM_17_109	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association NDOYE le samedi 15 juillet 2017
DM_17_110	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame KAVIRA MUPIRI KAVE le samedi 29 juillet 2017
DM_17_111	22/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association Evangélique Trompette de la Vérité le 22 juillet 2017
DM_17_112	22/06	Convention avec l'Association Choux Radis Choux, Salle Sidonie Talabot
DM_17_113	28/06	Convention avec Monsieur Jean-Pierre LUYEYE pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 1 ^{er} juillet 2017
DM_17_114	28/06	Convention avec le service Langage et Intégration 77 pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_115	28/06	Convention avec Monsieur Fabien PLAVERET pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 15 juillet 2017
DM_17_116	28/06	Convention avec Madame Nadine SERRAULT pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 22 juillet 2017
DM_17_117	28/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Centre d'Accueil Universel le mardi 6 juin 2017

N°	Date	Objet
DM_17_118	28/06	Convention avec Madame Irène BLAMPUY pour le 30 mai 2017 Salle Sidonie Talabot
DM_17_119	29/06	Convention avec Madame Isabelle Foltz pour la salle polyvalente du centre Associatif des Saules
DM_17_120	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Franco Tamouls le dimanche 25 juin 2017
DM_17_121	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Les Petits Loups le vendredi 23 juin 2017
DM_17_122	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Temple de Siva en France et Association Culturelle Franco- Indienne le samedi 17 juin 2017
DM_17_123	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'École Maternelle Talabot le jeudi 22 juin 2017
DM_17_124	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec le Café- Dances Bobby Sands le samedi 24 juin 201
DM_17_125	29/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame BAMIKINA le samedi 17 juin 2017
DM_17_126	29/06	Convention avec l'association "Les concerts de poche" pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_127	29/06	Convention de prêt de matériel avec l'association la même chance pour tous et le centre social Françoise Dolto
DM_17_128	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec le Collège Henri Wallon le mardi 13 juin 2017
DM_17_129	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'École les Régalles le vendredi 30 juin 2017
DM_17_130	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association Franco-Congolaise de Sénart-AFCS le samedi 8 juillet 2017
DM_17_131	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association Franco-Tamouls de Melun-Sénart le dimanche 9 juillet 2017
DM_17_132	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec L'Association Centre d'accueil Universel le 4, 11, 18 et 25 juillet 2017
DM_17_133	30/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'Association MIT LAO le samedi 1er juillet 2017
DM_17_134	3/07	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Maison des Lycéens du Lycée Pierre Mendès France le vendredi 30 juin 2017
DM_17_135	3/07	Convention avec Madame JULES et Monsieur JEAN-MARIE pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 29 juillet 2017
DM_17_136	3/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur YOKESSA NGANGA Guy le samedi 8 juillet 2017

N°	Date	Objet
DM_17_137	3/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame YAPO Tahirou le vendredi 21 juillet 17
DM_17_138	06/07	Marché public n° 17-034 de travaux pour la mise aux normes accessibilité programme 2017
DM_17_139	20/07	Convention avec Madame Eugénie MANIOC pour la location de la salle du Centre associatif des Saules, le 2 septembre 2017
DM_17_140	20/07	Convention de location de la salle du Millénaire avec Madame MBETANI DIAKABOU, le 26 août 2017
DM_17_141	20/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame PAMBOU TCHITCHELLE le samedi 26 août 2017
DM_17_142	20/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur et Madame MBO MAKWANY le samedi 19 août 2017
DM_17_143	20/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame Manuepillai Thesingham le samedi 19 août 2017
DM_17_144	21/07	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur Kaka-Ndombasi le samedi 12 août 2017
DM_17_145	21/07	Convention de location de salle au Millénaire avec l'Association Entraide Lemba I le samedi 12 août 2017
DM_17_146	21/07	Convention de location de salle au Millénaire avec l'Association Elikia (ASELI) le samedi 5 août 2017
DM_17_147	21/07	Convention avec Madame Fayrous MEZIANE pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 26 août 2017
DM_17_148	25/07	Convention pour la location des salles communales
DM_17_149	03/08	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2017 - rectificatif de la DM n°16-173

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2017

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
17-062	27/06	Marché public de services pour l'entretien des chaudières murales des bâtiments communaux (chauffage et production d'eau chaude sanitaire)
17-063	20/07	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Schlaass
17-064	20/07	Convention d'action de la section hôtelière du lycée Antonin Carême

N°	Date	Objet
17-065	21/07	Convention entre la ville et la compagnie « Aime et Rôle » dans le cadre de l'organisation de stage au café-danses Bobby Sands
17-066	03/08	DCE 2 ^{ème} version
17-067	11/08	Marché public de travaux pour la création d'un grill lumière mobile pour la salle de diffusion du Café- Musiques l'Empreinte
17-068	15/09	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle en W SPECTACLE SARL et l'Empreinte
17-069	15/09	Contrat de cession d'un spectacle vivant entre RAGE TOUR et l'Empreinte
17-070	15/09	Convention de prestations d'un intervenant en Eveil musical (TI SLATE PROD) à la MQGV et la ville

La séance est levée le vendredi 29 septembre 2017 à 23h01.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 6 octobre 2017

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 6 octobre 2017 pour caractère exécutoire.



Compte-rendu sommaire

vosre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN

tél : 01 64 10 18 30

courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 12 mai 2017

Légalement convoqué le 5 mai 2017, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 12 mai 2017 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 26 élus

27 élus (à compter de la délibération n°17-21)

Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, Mme FLADIN, Mme PAYS, M. COTTY, M. BRET, Mme GABAY, M. DIHNI (à compter de la délibération n°17-21), M. LESUISSE, Mme ARNAULT, Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 9 élus

8 élus (à compter de la délibération n°17-21)

M. COATTRIEUX à Mme PICHERY
M. CAROTINE à M. GAUDIN
M. FOSSO à Mme SEYMOUR-GALOU
M. FRANCES à M. BRIARD
Mme BOULAY à M. COTTY
Mme BARUTEU à M. POLLET
M. DIHNI à Mme MUSSET (jusqu'à la délibération n°17-20)
Mme MAGNY à M. BRET
M. EL GAIED à Mme GABAY

Mme DELACOURT est désignée comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand

BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex

tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39

cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. **Contrat de ville de Sénart - Avenant n°1 à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention-cadre d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et du Contrat de ville de Sénart de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer ;
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne.

II. **Création d'un fonds unique de soutien aux projets jeunes**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un " fonds unique de soutien aux projets des jeunes" ;
- **Approuve** le règlement du fonds unique de soutien aux projets des jeunes ;
- **Approuve** les modalités de versement de la bourse comme suit : le montant accordé sera compris entre 80 euros et 200 euros par personne. Il sera versé par virement bancaire ou directement à un prestataire (auto-école) en ce qui concerne les aides au permis de conduire.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017 en dépenses :
 - Code fonctionnel : 422
 - Chapitre : 67, article 6714

III. **Réserve parlementaire 2017 - Demande de subvention pour une aire de fitness extérieure dans le parc urbain**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Sollicite** de la part de l'État une subvention dans le cadre du projet d'une aire de fitness extérieure dans le parc urbain ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit que** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes ;

IV. **Budget primitif pour 2017 : Attribution des subventions aux associations locales**

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour les 10 associations suivantes : Action Scène Art Dessin, Cirque boules et balles, Choeur Variatio, Gener'actions 77, Savigny Nous Voix là, Vertige, Association Sportive du Plessis, Savigny-le-Temple Football Club, Savigny-le-Temple Echecs, Plessis Savigny Basket ;

Après en avoir délibéré, par : 33 voix pour, 1 abstention (M. KITEBA SIMO) et 1 ne prend pas part au vote (Mme ABLIN) pour l'association l'Atelier Récup' ;

Après en avoir délibéré, par : 34 voix pour et 1 abstention (M. KITEBA SIMO) pour l'association Compagnie ATMEN ;

Après en avoir délibéré, par : 33 voix pour, 2 abstentions (Mme ABLIN et M. KITEBA SIMO) pour l'association Memory ;

Après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (M. KITEBA SIMO) pour l'association La salle 176 ;

- **Décide** l'attribution de subventions aux associations locales conformément au tableau ci-annexé au budget primitif de l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels.

V. Signature d'une convention d'objectifs avec l'association ASPS

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs en faveur de l'association et de ses actions ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40, article 6574

VI. Signature de la convention d'objectifs avec Savigny Football Club

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Savigny-le-Temple Football Club ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40 - article : 6574.

VII. Signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Savigny-le-Temple Echecs

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Savigny-le-Temple Echecs ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40 - article : 6574

VIII. Signature d'une convention d'objectifs avec La Compagnie du Lac

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet ci-joint de contrat d'objectifs établi avec l'association « La Compagnie du Lac », présidée par monsieur Christian Bouda ;
- **Autorise** le maire à signer le contrat d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Ville, chapitre 65, article 6574, fonction 024.

IX. Cession-classement dans le domaine public des espaces à usage public de l'opération n°18 " Les allées de la Fontaine " - Quartier des Cités Unies

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la cession de la part du promoteur de la voirie, des espaces verts, du réseau d'éclairage public et du réseau de télédistribution de l'opération n°18 « Les Allées de la Fontaine » située dans la ZAC du Mont Blanc, dans le Quartier des Cités Unies, correspondant aux voies dénommées **rue Mihai Eminescu et chemin Nicolae Grigorescu** ;
- **Déclare** que la parcelle **ZH 1804**, terrain d'assiette desdits ouvrages, sera intégrée au domaine public communal dès réalisation de la cession ;

- **Dit** que le nombre de mètres linéaires concernés est le suivant :

Nom de la voie	Parcelles	ml
rue Mihai Eminescu	ZH 1804	85
chemin Nicolae Grigorescu	ZH 1804	119

- **Autorise** le maire à signer ledit acte notarié ou administratif et tous documents se rapportant à cette affaire.

X. Cession-classement dans le domaine public des espaces à usage public de l'opération n°19 " Domaine Désirée Clary " - Quartier des Cités Unies

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la cession de la part du promoteur de la voirie, des espaces verts, du réseau d'éclairage public et du réseau de télédistribution de l'opération n°19 « Désirée Clary » située dans la ZAC du Mont Blanc, dans le Quartier des Cités Unies, correspondant aux voies : **rue Francis L. Eshelman, cours Selma Lagerlof, cours Raoul Wallenberg, le chemin piétonnier** ;
- **Déclare** que les parcelles **ZH 1633, ZH 1653, ZH 1652 et ZH 1627**, terrain d'assiette desdits ouvrages, seront intégrées au domaine public communal dès réalisation de la cession ;

- **Dit** que le nombre de mètres linéaires concernés est le suivant :

Nom de la voie	Parcelles	ml
rue Francis L. Eshelman	ZH 1633	80
cour Selma Lagerlof	ZH 1633 et 1653	80
cour Raoul Wallenberg	ZH 1633, 1652 et 1627	59
chemin piétonnier	ZH 1633 et 1652	86
Total		305

- **Autorise** le maire à signer ledit acte notarié ou administratif et tous documents se rapportant à cette affaire.

XI. Cession-classement dans le domaine public des espaces à usage public de l'opération n°P34 " Le Domaine du Lac " - Quartier de la Commune

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la cession de la part du promoteur de la voirie, des espaces verts, du réseau d'éclairage public et du réseau de télédistribution de l'opération n°P 34 « Le Domaine du Lac » située dans la ZAC de la Grange du Bois, dans le quartier de la Commune, correspondant aux voies : **rue Aline Jacquier, rue Pierre Leroux, allée Maxime Lisbonne** ;
- **Déclare** que les parcelles **AP 259, AP 261, AP 262, AP 263, AP 264, AP 265, AP 266, AP 267, AP 268, AP 269, AP 270**, terrain d'assiette desdits ouvrages, seront intégrées au domaine public communal dès réalisation de la cession ;

- **Dit** que le nombre de mètres linéaires concernés est le suivant :

Nom de la voie	Parcelles	ml
rue Aline Jacquier	AP 259	146
rue Pierre Leroux	AP 259	110
allée Maxime Lisbonne	AP 259	54

- **Autorise** le maire à signer ledit acte notarié ou administratif et tous documents se rapportant à cette affaire.

XII. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

4 ne prennent pas part au vote : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois suivantes à compter du 1^{er} juin 2017 :

CRÉATION D'EMPLOIS LIÉE A DES BESOINS NOUVEAUX

CABINET DU MAIRE

Communication :

Création d'un emploi de technicien à temps non complet (50%).

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

PÔLE ANIMATION

Complexe sportif Jean Bouin :

Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une réintégration.*

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE :

Police municipale :

Suppression d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet.

Création d'un emploi de brigadier à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

PÔLE TECHNIQUE

Bâtiment:

Suppression de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne et un recrutement.*

Création de deux emplois d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne et un recrutement.*

PÔLE ANIMATION

Action sportive :

Suppression d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Complexe sportif Jean Bouin :

Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mobilité interne.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS :

PÔLE RESSOURCES

Ressources humaines :

Prévention / qualité de vie au travail

Suppression d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet : ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.

PÔLE ACTION SOCIALE

Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville ;

XIII. Contrat de partenariat public-privé relatif à la (re)construction avec financement, à la gestion énergétique et à la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore - Avenant n°4

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Autorise** la cession du contrat de partenariat public-privé initialement conclu avec la société SPIE Ile-de-France Nord-Ouest à la société SPIE CityNetworks ;
- **Autorise** la mise en œuvre de l'opération de refinancement du contrat de partenariat ;
- **Autorise** le maire à signer les actes d'acceptation de cession de créance, en application des articles L313-29, L313-29-1 et L313-29-2 du code monétaire et financier et conformément à l'article 4.3 du contrat de partenariat, selon le modèle prévu à l'annexe 4 du présent avenant, au bénéfice du Crédit du Nord et de ses éventuels successeurs, cessionnaires ou autres ayants droits à titre particulier ;
- **Approuve** les termes de l'avenant n°4 au contrat de partenariat conclu avec les sociétés SPIE Ile-de-France Nord-Ouest et SPIE CityNetworks ;
- **Autorise** le maire à signer le présent avenant n°4 et ses annexes avec les sociétés SPIE Ile-de-France Nord-Ouest et SPIE CityNetworks ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017.

XIV. Budget ville 2017 : effacement de dette suite à des créances irrécouvrables

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et accepte l'admission en non-valeur des créances éteintes suivantes :

Ordonnance	Montant
n° 16/491 du 23 septembre 2016	1 106,00 €
n° 25 16/661 du 25 novembre 2016	2 021,45 €
n° 25 16/680 du 25 novembre 2016	6 658,25 €
n° 16 16/756 du 16 décembre 2016	3 687,25 €
n° 13 17/32 du 13 janvier 2017	240,69 €
TOTAL	13 713,64 €

- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour 2017, chapitre 65, article 6542, des codes fonctionnels concernés.

XV. Dépenses à inscrire au compte 6232 " fêtes et cérémonies "

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** que seront imputées sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies tels que :
 - les fêtes locales ou nationales ;
 - les jumelages entre cités ;
 - les réceptions diverses, et notamment les cérémonies commémoratives et les inaugurations.Et pour leur organisation, l'ensemble des achats nécessaires à ces événements :
 - les fleurs, bouquets, gravures, coupes et présents offerts ;
 - les denrées et petites fournitures ;
 - les prestations des intervenants (animation, fanfare...) ;
 - les locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakemonos...) ;
 - les frais de publicité et d'impression (annonces, parutions...).
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville au chapitre 11 – 6232 jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal au premier semestre 2020 ;

XVI. Demande de subvention auprès de l'État et de la région Ile-de-France pour renforcer le dispositif de vidéo protection

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
33 voix pour

2 abstentions : M. CONQ, Mme PAYS

- **Approuve** le renforcement de la vidéoprotection avec l'installation de 7 caméras supplémentaires dont 2 remplacements ;
- **Précise** que le maire sollicitera l'autorisation préfectorale pour l'installation du système de vidéoprotection de voie publique sur la ZSP du Centre-ville ;
- **Autorise** le maire à déposer une demande de subvention à l'État au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) ;
- **Autorise** le maire à déposer une demande de subvention à la Région Île de-France au titre de son appel à projets de mise en œuvre du « Bouclier de sécurité » ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes.

XVII. Adhésion au SDESM des communes de Nangis et Avon

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion des communes de Nangis et d'Avon au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

XVIII. Rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité - année 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte et vote** le rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2016.

XIX. Droit à la formation des élus : débat annuel 2017

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** et vote le tableau récapitulatif des actions de formation pour l'année 2016 et le débat sur le droit à la formation des conseillers municipaux pour l'année 2017 conformément aux orientations définies par le Conseil municipal ;
- **Détermine** les crédits ouverts pour l'année 2017 au titre du droit à la formation des élus (article 6532 et 6535) à 7,58 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la collectivité (article 6531) ;
- **Dit** que les crédits pour l'année 2017 sont inscrits :
 - chapitre 65, article 6532,
 - code fonctionnel : 021.

DÉCISIONS DU MAIRE**2017**

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_17_009	01/02	Modification de la régie centrale municipale de recettes à Savigny-le-Temple (régie 14450)
DM_17_010	01/02	Fermeture de la régie de recettes " objets communicants " à Savigny-le-Temple (régie 14523)
DM_17_011	01/02	Création d'une régie de recettes au Conservatoire Gabriel Fauré à Savigny-le-Temple
DM_17_012	01/02	Modification de la régie d'avances au service Coordination des Actions Educatives (CAE) de Savigny-le-Temple (régie 24512)
DM_17_013	01/02	Convention de partenariat avec le collège Louis Armand
DM_17_014	02/02	Modification de la régie de recettes colonies et séjours externés de Savigny-le-Temple (régie 14458)
DM_17_015	03/02	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2017 - rectificatif de la DM n°16-173
DM_17_016	03/02	Convention pour la location de l'hébergement du complexe sportif Jean Bouin pour l'association le club de Cerf Volant Cramay'ailes pour la nuit du samedi 4 au dimanche 5 février 2017
DM_17_017	17/02	Convention avec l'association « Présence Gaulliste » pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_018	17/02	Convention avec l'association "Les Petits Loups" pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_019	17/02	Convention avec l'association " SA Graille " pour la mise à disposition à titre gratuit du petit studio au Café-Danses Bobby Sands
DM_17_020	17/02	Déclaration sans suite du marché public n° 16-084 de fournitures administratives – lot 2 impression et fourniture d'enveloppes
DM_17_021	23/02	Location de salles au collège de La Grange du Bois
DM_17_022	23/02	263-Location d'une salle du Millénaire pour le Lycée PMF le 27 février 2017
DM_17_023	24/02	Convention de location de salle au Millénaire avec le " En marche 77" le mercredi 18 janvier 2017
DM_17_024	24/02	Convention de location de salle au Millénaire avec le Café-danses Bobby Sands le vendredi 24 février 2017
DM_17_025	24/02	Convocation de location salle au Millénaire avec l'Association des Employés Communaux de Savigny-le-Temple (ADEC) le samedi 25 février 2017
DM_17_026	28/02	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2017 - rectificatif de la DM n°16-173

DM_17_027	02/03	Création de la régie de recettes au Domaine de La Grange - La Prévôté à Savigny-le-Temple
DM_17_028	02/03	Fermeture de la régie de recettes de l'écomusée à Savigny-le-Temple
DM_17_029	07/03	Convention pour la location du centre d'hébergement du complexe sportif Jean Bouin pour l'ASPS Baseball
DM_17_030	16/03	Création d'une régie de dépenses « séjours jeunes » pour la Direction à la tranquillité publique de Savigny-le-Temple
DM_17_031	16/03	Avenant n°2 à la convention avec l'association Bel Ka Kreyol pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_032	16/03	Avenant n°2 à la convention avec l'association Franco-Tamouls pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_033	16/03	Convention avec l'association « ELIXIR TROPICAL » pour un partenariat avec les centres sociaux pour la soirée de clôture de la semaine de l'égalité Femmes / Hommes
DM_17_034	16/03	Modification de la régie de dépenses " achats divers " au Cabinet du maire (régie 24518)
DM_17_035	21/03	Convention avec M. Isidore De La Flore pour la location de la salle de Sidonie Talabot
DM_17_036	23/03	Convention pour la location du stade nautique Jean Bouin avec Le Petit Sénart
DM_17_037	23/03	Convention pour la mise à disposition d'équipements sportifs avec l'ASPS Tennis
DM_17_038	23/03	Convention pour la mise à disposition du centre d'hébergement du complexe sportif Jean Bouin pour la compagnie KMK
DM_17_039	23/03	Convention de location de salle au Millénaire avec la Compagnie du Lac le vendredi 24 mars 2017
DM_17_040	24/03	Convention entre la Ville de Savigny-le-Temple et l'association Conseil Citoyen des Droits de l'Homme
DM_17_041	24/03	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association des Franco-Tamouls de Melun-Sénart le dimanche 16 avril 2017
DM_17_042	24/03	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Union Outre-Mer de Sénart (UOMS) le samedi 8 avril 2017
DM_17_043	24/03	Convention avec madame Yolande Madeline pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_044	24/03	Convention avec monsieur Patrick Paris pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_045	24/03	Convention avec madame Brigitte Beneteau pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_046	24/03	Convention avec madame Brigitte Potino pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_047	24/03	Convention avec monsieur Salvador Salelles pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_048	24/03	Modification de la régie de dépenses " achats divers " au Cabinet du maire (régie 24518)

DM_17_049	24/03	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2017 - rectificatif de la Décision du maire n° 16-173
DM_17_050	31/03	Convention de location de salles au Millénaire avec l'Association Culturelle Musulmane de Savigny le Temple le samedi 1er avril 2017
DM_17_051	31/03	Convention avec madame Isabelle Lafine pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_052	03/04	Convention d'utilisation d'un local communal Centre social Françoise-Dolto UOMS 7 avril 2017
DM_17_053	03/04	Convention avec la compagnie Acajou pour la mise à disposition du studio du Café-Danses
DM_17_054	11/04	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur Venancio Dos Santos Mario le samedi 13 mai 2017
DM_17_055	11/04	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame MUNSI MUFATA le dimanche 30 avril 2017
DM_17_056	11/04	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur et Madame SOK le samedi 22 avril 2017
DM_17_057	11/04	Convention de location de salle au Millénaire avec En Marche 77 le mercredi 26 avril 2017
DM_17_058	12/04	Avenant n°3 à la convention avec l'association Savigny Echecs pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_059	12/04	Convention avec Madame Valérie CESAR pour la location de la salle du Centre associatif des Saules le 29 avril
DM_17_060	13/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Sénart Danse Passion le samedi 20 mai 2017
DM_17_061	14/04	Convention avec l'association "Temple de Siva" pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_062	14/04	Convention avec Madame Eurydice HIPPOLYTE pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_063	14/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Lire A Sénart le jeudi 18 mai 2017
DM_17_064	14/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Assemblée Vivante de Jésus-Christ
DM_17_065	14/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association des Franco-Tamouls de Melun-Sénart le dimanche 14 mai 2017
DM_17_066	14/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association des Franco-Tamouls de Melun-Sénart le dimanche 14 mai 2017
DM_17_067	14/04	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association FI.MPI.MA SAMAPANA FRANTSA le samedi 6 mai 2017
DM_17_068	24/04	Convention avec l'association Portugal en partage pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2017

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
17-009	30/01	Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "MAYHEM" entre GARMONBOZIA et CAFE-MUSIQUE L'EMPREINTE
17-010	30/01	Contrat de cession de droit de présentation d'un spectacle entre SARL MY FAVOURITE THINGS et Café-Musique L'EMPREINTE
17-011	30/01	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle Peace & Lobe entre Association RIF et Café-Musique L'EMPREINTE
17-012	30/01	Contrat de cession de droit d'exploitation entre la société 3C et Café-musique L'EMPREINTE
17-013	30/01	Partenariat – ville de SLT et Audrey CARROUE (formatrice et accompagnatrice Parentalité)
17-014	30/01	Organisation d'ateliers de formation "permaculture et variétés franciliennes" au domaine de la Grange – le Prévôté
17-015	01/02	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre AUGURI Production et l'Empreinte
17-016	03/02	Travaux de peinture dans les bâtiments communaux
17-017	13/02	Contrat de cession d'exploitation d'un spectacle entre S.A.S. l'Igloo et l'Empreinte
17-018	13/02	Travaux de nettoyage des réseaux EU et EP, des bacs à graisse et des séparateurs à hydrocarbure dans les bâtiments communaux
17-019	24/02	Contrat de vente entre le Café-musique l'Empreinte et K Productions EURL
17-020	24/02	Contrat de cession d'un spectacle en le café musiques l'Empreinte et 106 Db productions
17-021	03/03	Contrat de cession du droit de présentation d'un spectacle vivant entre ZOUAVE et Café Musiques l'Empreinte
17-022	03/03	Convention de partenariat entre NAD SOUND PRODUCTION et Café Musiques L'Empreinte
17-023	06/03	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre Alternative Live et Café-Musiques l'Empreinte
17-024	06/03	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre Alternative Live et Café-Musiques l'Empreinte (1 ^{er} juin)
17-025	09/03	Contrat de cession entre le café-musique l'Empreinte et « « La chèvre à trois cornes
17-026	09/03	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre le café-musique l'Empreinte et Alternative Live « Beatooth + Ocean Grove + Sylar »
17-027	09/03	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre le café-musique l'Empreinte et Alternative Live « Texture + uneven structures »
17-028	09/03	Convention « structuration professionnelle » entre le café-musiques l'Empreinte et l'association le studio des variétés

17-029	10/03	Travaux pour la réfection des couvertures en tuiles et des menuiseries d'éclairage zénithal de l'élémentaire et de la maternelle du groupe scolaire Louise Michel
17-030	14/03	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle entre le café-musiques l'Empreinte et STICKY BOYS
17-031	14/03	Avenant au contrat de cession du concert de rising tide
17-032	14/03	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre le café-musique l'Empreinte et la SARL Music Action Prod
17-033	17/03	Partenariat - Ville de Savigny-le-Temple et l'association « Histoires de Sons »
17-034	27/03	Travaux pour la mise aux normes accessibilité (ADAP) - programme 2017
17-035	27/03	Fournitures de papier
17-036	31/03	Partenariat – ville de Savigny-le-Temple et la maison Ludique entre SLT et La Maison Ludique
17-037	31/03	Contrat de coréalisation sur facture entre Café-Musiques l'Empreinte et K PRODUCTIONS
17-038	31/03	Contrat de cession d'un spectacle vivant entre l'association LES ENRAGES et L'Empreinte
17-039	03/04	Location de décorations lumineuses pour les illuminations festives de fin d'année
17-040	03/04	Location et gestion d'une patinoire provisoire
17-041	03/04	Travaux de modernisation, mise aux normes et en état des liaisons du réseau vert de la 2 ^{ème} phase de la 1 ^{ère} tranche du PAVE des quartiers des Droits de l'homme et de la Résistance de Savigny-le-Temple
17-042	06/04	Contrat de cession entre JAMIAN PRODUCTIONS et CAFE-MUSIQUES L'EMPREINTE
17-043	06/04	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle vivant entre ZOUAVE et Café-Musiques L'Empreinte
17-044	06/04	Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle entre Café-Musiques L'Empreinte et SARL POKER PROD
17-045	12/04	Contrat de cession d'un spectacle entre 106db (Phil Rudd Bank + Lex Koritini) et le Café-Musiques l'Empreinte
17-046	12/04	Contrat de cession d'un spectacle entre 106 db (Mante) et le Café-Musiques l'Empreinte
17-047	21/04	Supervision des pratiques professionnelle – Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)
17-048	21/04	Convention entre la communauté d'agglomération GPS SES et la ville pour les concerts de poche
17-049	21/04	Avenant à la convention entre la communauté d'agglomération GPS SES et la ville pour les concerts de poche
17-050	27/04	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre YUMA Production pour la formation KALASH et la ville
17-051	28/04	Convention fixant les modalités d'organisation du concert inter-lycées entre la commune d'agglomération MELUN VAL DE SEINE et la mairie de SLT.
17-052	28/04	Contrat de cession entre "THE LAS EMBRACE" et CAFE-MUSIQUE L'EMPREINTE

17-053	28/04	Contrat de cession entre SPIRAL PRODUCTIONS et CAFE-MUSIQUE L'EMPREINTE
17-054	28/04	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre CAFE-MUSIQUE L'EMPREINTE et l'association CAIMAN

La séance est levée le vendredi 12 mai 2017 à 21h44

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 18 mai 2017

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 18 mai 2017 pour caractère exécutoire.

votre contact : Lætitia ROBINARD-BONIN
tél : 01 64 10 18 30
courriel : dgs@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 30 juin 2017

Légalement convoqué le 23 juin 2017, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 20 h 30 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Etaient présents : 28 élus

29 élus (à compter de la délibération n° 17_042)

Mme PICHERY, Mme BENSALÉM, Mme SEYMOUR-GALOU, M. BRIARD, Mme DELACOURT, M. POLLET, Mme MONVILLE, M. CONQ, Mme BLUTEUX-PEPIN, M. GAUDIN, Mme MUSSET, M. M'PENDJA, Mme FLADIN, Mme PAYS, M. FRANCES, Mme BOULAY, M. COTTY, M. BRET, Mme GABAY (à compter de la délibération n° 17_042), M. DIHNI, Mme MAGNY, M. LESUISSE, Mme ARNAULT, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 7 élus

6 élus (à compter de la délibération n° 17_042)

M. COATTRIEUX à M. BRET
M. CAROTINE à M. GAUDIN
M. FOSSO à Mme SEYMOUR-GALOU
Mme BARUTEU à M. POLLET
Mme GABAY à Mme BOULAY (jusqu'à la délibération n° 17_041)
M. EL GAIED à Mme PICHERY
Mme BISSONNIER à M. KITEBA SIMO

M. POLLET est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1, place François Mitterrand
BP 147 • 77547 Savigny-le-Temple cedex
tél : 01 64 10 18 00 • fax : 01 64 10 18 39
cabinet.du.maire@savigny-le-temple.fr • www.savigny-le-temple.fr

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

I. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :..... 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 35

Bulletins blanc et nuls :..... 3

Nombre de suffrages exprimés : 32

Nom de la liste ou du candidat tête de liste	Suffrages obtenus	Mandats de suppléants :
--	-------------------	-------------------------

- Savigny, notre ville, 28 voix, 8 suppléants,

- Un avenir à Savigny, 4 voix, 1 suppléant,

- **Désigne** en tant que délégués du Conseil municipal pour les élections sénatoriales, l'ensemble des 35 élus du Conseil municipal ;

- **Désigne** en tant que délégués suppléants du Conseil municipal pour les élections sénatoriales : M. VANOT, Mme AKROUT, M. ROY, Mme PEPIN, M. BRIDOUX, Mme COULMANCE, M. DEPAS, Mme GERARD, M. LAKHAL;

II. Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart annexés à la présente délibération ;

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la ville pour l'année 2017.

III. Transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (Complexe Sportif Jean Bouin)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 abstentions : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Décide** de transférer les agents dont la liste est annexée ;

- **Dit** que ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

- **Autorise** le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;

- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet .

IV. Mise à disposition de locaux à l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dans le cadre du transfert d'équipements (Complexe Sportif Jean Bouin)

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 abstentions : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le procès-verbal de mise à disposition des locaux du Complexe Sportif Jean Bouin ;

- **Autorise** le maire à signer les procès-verbaux ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;

- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2017 et les suivants.

V. Convention de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire avec l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (Complexe Sportif Jean Bouin)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
7 abstentions :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA,
M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Approuve** la convention de gestion ci-annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la ville pour 2017 et les suivants.

VI. Convention tripartite pour l'utilisation des logements du Complexe Sportif Jean Bouin entre la Ville, le CCAS et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'adopter la convention de partenariat tripartite ci-annexée ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondants au budget de la Ville pour 2017.

VII. Bilan des cessions et acquisitions 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du bilan, ci-annexé, des cessions et acquisitions immobilières de la commune pour l'année 2016 ;
- **Précise** que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2016 ;

VIII. Budget Ville 2017 DM n°1

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
31 voix pour
4 abstentions :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD,
Mme BEDHIAF

- **Adopte** la décision modificative n°1 au budget primitif pour 2017 conformément au tableau ci-annexé ;

IX. Compte de gestion du budget Ville du Trésorier principal pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour
3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

X. Budget principal Ville : compte administratif pour 2016

Sur proposition de Mme Fatiha BENSALÉM et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour
3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Constata** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** le compte administratif du budget de la ville pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

XI. Compte administratif 2016 du budget principal Ville : affectation du résultat

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
7 abstentions :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA,
M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Décide** d'affecter le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'année 2016 à la section de fonctionnement du budget communal pour 2017 à hauteur de 2 089 861,15 €. Cette recette est reprise dans le budget primitif 2017 de la ville ;
- **Décide** que le solde du résultat d'exécution de la section de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 905 209,86 €. Cette recette a déjà été reprise dans le budget primitif 2017.

XII. Compte de gestion du budget annexe du Café-musiques « L'Empreinte » du Trésorier principal pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour
3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN,

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

XIII. Budget annexe Café-musiques « L'Empreinte » : compte administratif pour 2016

Sur proposition de Mme Fatiha BENSALÉM et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,
Après en avoir délibéré, par :
30 voix pour
3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Constate** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du café musiques « L'Empreinte » pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

XIV. Compte administratif 2016 du budget annexe du Café-musiques "L'Empreinte" : affectation du résultat

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
7 abstentions :

Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA,
M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Décide** que le solde du résultat d'exécution de la section de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 623,13 €. Cette recette a été reprise dans le budget primitif 2017.

XV. Compte de gestion du budget annexe du Complexe festif « Le Millénaire » du Trésorier principal pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
32 voix pour
3 abstentions :

Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

XVI. Budget annexe du complexe festif « Le Millénaire » : compte administratif pour 2016

Sur proposition de Mme Fatiha BENSALÉM et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Constate** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser;
- **Arrête** le compte administratif du budget du complexe festif « le Millénaire » pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

XVII. Compte administratif 2016 budget annexe du complexe festif "Le Millénaire" : affectation du résultat

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 abstentions : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Décide** d'affecter le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'année 2016 du budget annexe du complexe festif « le Millénaire » soit 15 944,37 €, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Cette recette a été reprise au budget primitif 2017 du complexe festif « le Millénaire » .

XVIII. Compte de gestion du budget annexe du restaurant administratif du Trésorier principal pour 2016

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

XIX. Budget annexe du restaurant administratif : compte administratif pour 2016

Sur proposition de Mme Fatiha BENSALÉM et le retrait du maire au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré, par :

30 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Constate** les identités de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser;
- **Arrête** le compte administratif du budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2016, conformément au document ci-annexé.

XX. Compte administratif 2016 du budget annexe du restaurant administratif: affectation du résultat

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 abstentions : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Décide** que le solde du résultat d'exécution de la section d'investissement du budget annexe du restaurant administratif est en excédent de 20 829,47 €. Cette recette a été reprise dans le budget primitif 2017 du restaurant administratif ;

- **Décide** que le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe du restaurant administratif est en équilibre en dépenses et en recettes et qu'en conséquence il n'y a pas d'affectation de ce résultat.

XXI. Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne acte et vote** l'utilisation de la dotation du fonds de solidarité de la région Ile-de-France reçue en 2016 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants, telle qu'elle ressort du tableau ci-annexé.

XXII. Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 2016

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Donne acte et vote** l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine reçue en 2016 en vue du développement social urbain, telle qu'elle ressort du tableau ci-annexé ;

XXIII. Budget primitif pour 2017 : attribution des subventions

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité pour les deux associations suivantes : La cité de la musique-Philharmonie de Paris – projet Démos, Fonds de solidarité logement ;

Après en avoir délibéré, par : 31 voix pour, 4 abstentions (Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, et Mme BEDHIAF) pour les associations suivantes : Savigny Nous Voix Là et les enfants cuisinent ;

Après en avoir délibéré, par : 31 voix pour, 3 abstentions (Mme BISSONNIER, Mme PERIGAUD, et Mme BEDHIAF) et 1 ne prend pas part au vote:(M. KITEBA SIMO) pour l'association Les combattants du Temple ;

- **Décide** l'attribution de subventions conformément au tableau ci-annexé au budget de l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus aux articles 6574 des codes fonctionnels indiqués ;

XXIV. Participation aux frais de restauration scolaire des enfants scolarisés classes ULIS/CLIS hors commune

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** la mise en place d'une participation aux frais de restauration scolaire des enfants savigniens scolarisés en CLIS/ULIS dans une autre commune que celle de résidence ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget, en recettes et en dépense ;
- **Dit** que la participation aux frais de restauration s'applique dans les conditions suivantes :
1^{er} cas de figure : la commune d'accueil facture mensuellement à la commune de Savigny-le-Temple les repas consommés. La commune de Savigny-le-Temple facture mensuellement à la famille, selon les tarifs du taux d'effort. Les dépassements éventuels par rapport au tarif maximum applicable à Savigny-le-Temple restent à la charge de la famille ;
2^{ème} cas de figure : la commune de Savigny-le-Temple attribue une aide à la restauration scolaire calculée sur la différence entre le tarif maximum de Savigny-le-Temple et le tarif applicable à la famille en fonction de son revenu de référence ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget en dépense et recette.

XXV. Personnel communal : ajustements de postes

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

4 ne prennent pas part au vote: Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD, Mme BEDHIAF

- **Décide** les créations et suppressions d'emplois suivantes à compter du 1^{er} juillet 2017 :

CRÉATION D'EMPLOIS LIÉE A DES BESOINS NOUVEAUX

PÔLE TECHNIQUE

Espaces Publics :

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Scolaire

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

TRANSFORMATION D'EMPLOIS LIÉE A L'ADÉQUATION GRADE RECRUTEMENT :

PÔLE RESSOURCES :

Ressources Humaines :

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

PÔLE TECHNIQUE

Bâtiment:

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une réussite à concours.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une réussite à concours.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Scolaire

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en retraite.*

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Restauration /Entretien

Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ en retraite.*

Création d'un emploi de technicien à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Temps périscolaires

Suppression deux emplois d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un reclassement.*

Suppression de deux emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un départ à la retraite et une mutation interne.*

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une réintégration.*

Petite Enfance :

Crèche Collective

Suppression d'un emploi d'auxiliaire principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'auxiliaire principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Multi Accueil Gaston Variot

Suppression d'un emploi d'auxiliaire principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'auxiliaire principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

POLE ANIMATION

Action culturelle :

Café-Danses Bobby Sands:

Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une démission.*

Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

PÔLE ACTION SOCIALE

Action sociale / Logement

Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un changement de filière.*

Direction et coordination des centres sociaux

Suppression d'un emploi d'adjoint principal de 1^{ère} classe à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Création d'un emploi d'animateur à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

REDÉPLOIEMENT D'EMPLOIS LIÉ AUX BESOINS :

PÔLE TECHNIQUE

Bâtiment:

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

Espaces Publics

Espaces Verts / Propreté Urbaine

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet : *ajustement du tableau des effectifs lié à un recrutement.*

PÔLE ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE

Restauration /Entretien

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps incomplet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

Petite Enfance :

Crèche Collective

Création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

PÔLE ANIMATION

Action culturelle :

Café-musiques l'Empreinte

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps incomplet : *ajustement du tableau des effectifs lié à une mutation interne.*

SUPPRESSION D'EMPLOIS LIÉE AU TRANSFERT :

PÔLE ANIMATION

Action Sportive :

Complexe Sportif Jean Bouin

Suppression de deux emplois d'éducateur des APS de 1^{ère} classe à temps complet.

Suppression de neuf emplois d'éducateur des APS à temps complet.

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Suppression de cinq emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Suppression de deux emplois d'adjoint administratif à temps complet.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Ville ;

XXVI. Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue entre la Commune, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et l'EPA Sénart dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du miroir d'eau

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** l'avenant à la convention d'intervention foncière à signer avec l'EPA Sénart et l'EPFIF
- **Autorise** le maire à signer les documents relatifs à cette affaire notamment l'avenant ;

XXVII. Engagement de la procédure de déclassement du domaine public-autorisation vente du chemin piétonnier situé entre les parcelles BE 128 et 48, et acquisition de la parcelle BE 48 pour partie

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public communal du cheminement piétonnier ;
- **Emet** un accord de principe à ce déclassement ;
- **Prend acte** de l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement ;
- **Précise** que la désaffectation formelle sera constatée avant la procédure d'enquête publique ;
- **Autorise** après déclassement effectif, la vente du cheminement piétonnier à Madame Sylvie Bartin ;
- **Autorise** l'acquisition d'une partie de la parcelle BE48 pour 71 m² afin de maintenir la liaison piétonne entre la rue de Paris et la rue Arthur Corneille ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépenses et en recettes :

code fonctionnel : 820

chapitre : 011, article 6228.

XXVIII. Ferme du Coulevrain-projet école Montessori-Déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune de la parcelle en vue de la conclusion d'un bail

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

7 voix contre : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme PERIGAUD, Mme ABLIN, Mme BEDHIAF

- **Approuve** le déclassement de la parcelle référencée BC 116, d'une superficie de 20 891 m² ;
- **Approuve** l'intégration de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XXIX. Application de la taxe locale sur la publicité extérieure 2018

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs sur la taxe locale sur la publicité extérieure conformément au tableau annexé en application des articles L. 2333-9 à L.2333-12 du code général des collectivités territoriales ;
- **Décide** d'exonérer de la taxe locale sur la publicité extérieure les enseignes dont la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m² ;
- **Décide** d'appliquer une réfaction à hauteur de 50 % de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- **Confirme** l'exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage et ceux apposés sur le mobilier urbain ;
- **Dit** que le recouvrement de la taxe s'effectuera par un titre de recette à compter du 1^{er} septembre de chaque année sur la base de la déclaration annuelle déposée avant le 1^{er} mars pour les supports existants au 1^{er} janvier de l'année et dès le dépôt de la déclaration pour les supports créés en cours d'année au prorata temporis ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2018, sur les codes et chapitres correspondants.

XXX. Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le patrimoine communal

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, 34 pour et 1 ne prend pas part au vote (M. KITEBA SIMO),

- **Autorise** le maire à signer la convention jointe concernant les bâtiments communaux dûment référencés ;

XXXI. Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un service de levés topographiques

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes organisé par le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
- **Approuve** les termes de la Convention Constitutive décrivant cette procédure, annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** madame Le maire à signer la convention constitutive ;
- **Accepte** que le SDESM soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- **Autorise** monsieur le Président du SDESM à signer et à notifier le marché à intervenir conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires aux prestations évoquées à l'article 2.2 de la Convention constitutive, dont une **estimation** figure dans le tableau ci-dessous, au budget de la commune ;

Nature d'Information	Information à collecter (Oui/Non)	Prestation	Prix au mètre linéaire en Euro HT	Nombre de mètres en linéaire	Prix total en Euros HT
Réseau EP (Éclairage Public)	Oui	Détection et levé des souterrains	1,00	110 000	110 000
		Levée des aériens	0,10	125	12,5
Réseaux EED (Éclairages Extérieurs dédiés à différents sites publics)	Oui	Détection et levé des souterrains	1,00	3400	3400
		Levée des aériens	0,10	0	0
Réseaux SLT (Signalisation)	Oui	Détection et levé des	1,00	350	350

Lumineuse de Trafic)		souterrains			
		Levée des aériens	0,10	0	0
Réseau de vidéosurveillance et vidéoprotection	Oui	Détection et levé des souterrains	1,00	700	700
		Levée des aériens	0,10	0	0
Fond de plan normé PCRS	Non	Levé complet	2,00	0	0

- **Dit** que le montant des prestations définitives payé par la commune de Savigny-le-Temple sera de 114 462,50 HT vu à la baisse ou à la hausse selon le coût réel (d'après factures) des prestations réalisées et selon le coût du marché du groupement de commandes ;

XXXI. Adhésion au SDESM de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

XXXII. Approbation de l'adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques du SIPPAREC

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCCE ;
- **Autorise** le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2017, en dépense au chapitre 011, article 6281, fonction 020.

XXXIII. Avenant à la convention avec l'association "Savigny Nous Voix Là"

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant à la convention avec l'association « Savigny Nous Voix Là » ;
- **Autorise** le maire à signer l'avenant en question ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la ville pour l'année 2017.

XXXIV. Convention avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour le projet Démos

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention ci-joint avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris pour le projet Démos ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes aux articles et codes fonctionnels correspondant au budget de la Ville pour 2017 et les suivants.

XXXV. Convention d'installation et suivi de ruches en centre ville

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention établie avec l'exploitant agricole Defosseux ;
- **Autorise** le maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire ;

XXXVI. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :

28 voix pour

4 voix contre : Mme BISSONNIER, M. KITEBA SIMO, Mme PERIGAUD,
Mme BEDHIAF

3 abstentions : Mme DEGLA, M. SUBIRADA, Mme ABLIN

- **Approuve** son règlement intérieur modifié ci-annexé ;

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE 2017

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N°	Date	Objet
DM_17_069	05/05	Convention pour la location de l'hébergement du Complexe Sportif Jean Bouin pour l'association Les Réunionnais de Sénart pour 1 nuit du 15 au 16 mai et pour 2 nuits du 23 au 25 juin 2017
DM_17_070	05/05	Convention avec l'association "Choux Radis Choux" pour la mise à disposition gracieuse d'une salle à la Ferme du Coulevrain
DM_17_071	05/05	Convention pour la location d'équipements sportifs de la Ville de Savigny-le-Temple avec L'école des Officiers de la Gendarmerie Nationale
DM_17_072	05/05	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Ilomboary Vision le samedi 13 mai 2017
DM_17_073	09/05	Convention de location de salle au Millénaire avec le Collège Henri Wallon le jeudi 4 mai 2017
DM_17_074	19/05	Avenant n°1 à la Convention avec l'association Poker club 77 pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_075	19/05	Convention avec Madame Gwendoline BAGUET pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_076	19/05	Convention avec Madame Isabelle ESTEBAN pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_077	19/05	Convention avec Madame Félicité LEGRAIN pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_078	19/05	Fermeture de la régie de recettes "redevances appartements passerelles" à Savigny-le-Temple (régie 14531)
DM_17_079	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne le vendredi 5 mai 2017

DM_17_080	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur MBOMBOTO TO HOUNDA Jean-Claude le samedi 27 mai 2017
DM_17_081	31/05	Convention avec Madame Maria Yoyo CORREIA pour la location de la salle du Centre associatif des Saules, le 17 juin 2017
DM_17_082	31/05	Convention avec l'association "Le Portugal en Partage" pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 20 mai 2017
DM_17_083	31/05	Convention avec Madame Aurélie FOUREL-BIERRE pour la location de la salle du Centre associatif des Saules
DM_17_084	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame AHOUE Edva le samedi 10 juin 2017
DM_17_085	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur MAHALINGAM Kirisanthan le samedi 10 juin 2017
DM_17_086	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association des Croyants Vaillants pour la Vérité (A.C.V.V.) le samedi 3 juin 2017
DM_17_087	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Culturelle Franco Indienne le dimanche 4 juin 2017
DM_17_088	31/05	Convention avec Madame Sabine GUIBLAIN pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot
DM_17_089	31/05	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association La compagnie du Lac les 8, 9, 10 et 11 juin 2017
DM_17_090	31/05	Convention avec Madame Isabelle LEBAUT pour la location de la salle polyvalente de l'école Sidonie Talabot, le 27 mai 2017
DM_17_091	31/05	Convention avec Madame Mélanie BAUDIMONT pour la location de la salle du Centre associatif des Saules, le 10 juin 2017
DM_17_092	31/05	Convention avec Madame Pascale BONNIN-ALIMONTI pour la location de la salle du Centre associatif des Saules, le 3 juin 2017
DM_17_093	01/06	Convention avec Madame Clotilde EDJAM pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 27 mai 2017
DM_17_094	01/06	Convention avec Madame Angélique DUMONT pour la location de la salle de la Maison de quartier Gaston Variot, le 3 juin 2017
DM_17_095	01/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association REBONDIR les samedis 13 et 20 mai 2017
DM_17_096	01/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur MANIKAM Dharmaseelan le samedi 27 mai 2017

DM_17_097	01/06	Convention de location de salle au Millénaire avec l'association Groupe d'Habitants Solidaires le vendredi 2 juin 2017
DM_17_098	01/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Madame Vasut le 3 juin 2017
DM_17_099	01/06	Convention de location de salle au Millénaire avec Monsieur Legrand et Mademoiselle Bassouamina
DM_17_100	01/06	Avenant n°4 à la convention avec l'association Portugal en partage pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_101	01/06	Avenant n°2 à la convention avec l'association Océanes de Sénart pour l'utilisation de locaux du centre social Françoise Dolto
DM_17_103	2/06	Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1er janvier 2017 - rectificatif de la Décision du maire n° 16-173
DM_17_104	19/06	Charte de partenariat du jardin du Bois de Villebouvet

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE 2017

Le maire rend compte au Conseil municipal des marchés à procédure adaptée (alinéa 4° de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) ayant fait l'objet d'un contrat.

N°	Date	Objet
17-054	28/04	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle entre CAFE-MUSIQUE L'EMPREINTE et l'association CAIMAN
17-055	01/06	Maîtrise d'œuvre pour l'Aménagement de la Place des Droits de l'Homme
17-056	02/06	Fourniture de chargeuse sur pneus
17-057	13/06	Contrat de vente entre K Productions EURIL et la ville
17-058	20/06	Convention n°2 entre « Aime et Rôde » et la ville
17-059	20/06	Contrat de location entre la ville et le Couarôge pour la location d'un gîte de groupe du 21 au 26 août 2017
17-060	20/06	Contrat de location entre la ville et le Couarôge pour la location d'un chalet rondins du 17 au 22 juillet 2017
17-061	20/06	Convention de partenariat entre le café-musiques l'Empreinte et Everest studio group

La séance est levée le vendredi 30 juin 2017 à 23h04.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au secrétariat de la Direction générale des services (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 7 juillet 2017

- Etat civil (1 ex)
- Courrier (8 ex) pour affichage
- Dossier du Conseil municipal (1 ex)
- Site Internet de la Ville

Affichage en Mairie le 6 juillet 2017 pour caractère exécutoire.